



ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS
COUBRON
GAGNY
GOURNAY-SUR-MARNE
LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
LIVRY-GARGAN
MONTFERMEIL
NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE
NOISY-LE-GRAND
ROSNY-SOUS-BOIS
VAUJOURS
VILLEMOMBLE

PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 GRAND PARIS GRAND EST

PROJET

Grand Paris Grand Est, en 2018 : les premières réalisations territoriales

Le transfert des compétences développement économique, aménagement et renouvellement urbain des villes vers l'Etablissement public territorial a marqué l'année 2018 de Grand Paris Grand Est. Ce sont notamment 17 opérations d'aménagement et trois programmes de renouvellement urbain dont la gestion a été transférée à l'Etablissement public territorial. Les équipes concernées ont rejoint les effectifs de Grand Paris Grand Est désormais composés d'environ 200 agents. Ces transferts de compétences sont un transfert de responsabilité qui nous oblige collectivement, les Maires des quatorze communes de ce territoire. Nous avons une responsabilité juridique, mais aussi une responsabilité morale historique de construire un environnement public de qualité et durable.

En janvier 2018, le siège administratif de Grand Paris Grand Est s'est installé dans le quartier d'affaires du Mont d'Est à Noisy-le-Grand tout en maintenant une organisation administrative territorialisée avec une antenne Nord des services à Clichy-sous-Bois. Depuis trois ans, nous nous sommes attachés, les 14 Maires du territoire, à construire une **administration intercommunale qualifiée, au service du territoire et de ses communes**. Nous avons souhaité bâtir une **organisation responsable** dans ce contexte de réforme et de mutation territoriale : une administration **ancrée dans le territoire**, en coopération avec les villes et partenaires, au sein d'un écosystème de l'action publique ; une administration économique vis-à-vis de la dépense publique, optimisant les opportunités de mutualisation et d'économie d'échelle avec les villes. L'action de l'EPT est dirigée toute entière vers un objectif **d'amélioration du service public** rendu aux habitants.

Ce rapport d'activité est l'occasion de faire le point sur les réalisations que nous avons accomplies en 2018 :

- **Proposer de nouveaux services publics** : l'économie de 1,2 millions d'euros annuels réalisée grâce au marché intercommunal de collecte a par exemple permis au Territoire de proposer un nouveau service de collecte des déchets verts étendu à cinq nouvelles villes. En 2019 sera également inauguré le Pôle de développement entrepreneurial à Montfermeil, pour lequel le territoire a investi 600 000 euros, la Maison du droit de Noisy-le-Grand pour un investissement de 300 000 euros de Grand Paris Grand Est, ou encore la déchèterie de Livry-Gargan dont l'investissement initial de l'EPT en 2018 est de 1,5 Millions €.
- **Promouvoir le territoire et défendre ses intérêts** : en 2018, des actions de promotion des projets du territoire ont été organisés par Grand Paris Grand Est. 200 élus du territoire ont notamment été réunis à Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne pour soutenir le prolongement de la ligne 11 du métro de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs. Par ailleurs, Grand Paris Grand Est était présent au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) pour promouvoir sa qualité de vie et l'innovation de ses projets de développement.
- **Elaborer de nouvelles politiques publiques** : de nombreuses politiques publiques ont été lancées en 2018. En particulier, les premiers séminaires d'élus sur la stratégie territoriale ont été organisés, aboutissant à la définition des grands axes stratégiques de développement du territoire. Les deux premières conférences intercommunales du logement (CIL) ont été organisées, et le territoire a pris la décision importante de commencer l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, qui doit nous permettre de défendre les intérêts de chaque ville et de construire un développement harmonieux du territoire.
- **Démarrer de nouveaux projets pour le développement du territoire** : en 2018, la rédaction de la charte de l'emploi local pour les Jeux Olympiques, avec la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDÉO) et le ministère de la cohésion sociale a été lancée. Un travail avec la Philharmonie de Paris a commencé en 2018 avec le territoire et six villes pour la création d'un orchestre de jeunes enfants issus des quartiers prioritaires politique de la ville.

Dès 2019, un travail de long terme pour le développement de notre territoire

Les premiers séminaires des élus sur la stratégie territoriale ont été organisés en 2018. Ils ont abouti à la définition d'axes stratégiques de développement pour le territoire correspondant par ailleurs aux grands projets d'avenir identifiés par le territoire.

- **Les transports, comme axe primordial transversal au développement du territoire.** Le déploiement des transports en commun a été identifié par les élus du territoire comme un des principaux enjeux pour le développement territorial de Grand Paris Grand Est. Afin de promouvoir ses intérêts, Grand Paris Grand Est a créé trois associations pour défendre le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs, veiller au respect du calendrier des travaux de la ligne 16 du Grand Paris Express ainsi que les travaux du bus en site propre Tzen 3. Une étude sur les transports et la mobilité à l'échelle du territoire sera menée tout au long de l'année 2019, année qui sera également celle de l'aboutissement des travaux du tramway T4 jusqu'à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.
- **Le développement économique, pour développer l'attractivité du territoire et augmenter le taux d'emploi.** L'élaboration du schéma de développement économique en cours devrait permettre en 2019 de fédérer les villes, les partenaires et les entreprises du territoire autour d'un projet commun en faveur de l'attractivité du territoire. De nombreuses études lancées en 2018 permettront d'identifier des axes pour redynamiser les zones d'activité économiques du territoire, prospecter pour accueillir de nouvelles entreprises ou encore développer la filière de l'éco-construction.
- **La qualité de vie sur le territoire de Grand Paris Grand Est, un avantage comparatif et une priorité d'action.** Avec le transfert de la compétence habitat en ce début d'année 2019, aux côtés de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, l'aménagement ou encore le renouvellement urbain, Grand Paris Grand Est a la responsabilité d'un ensemble de services publics qui doit construire un espace urbain cohérent, harmonieux, au service de la qualité de vie des habitants. Ces compétences doivent permettre de lutter également contre toutes les formes d'habitat indigne en poursuivant notamment le renouvellement urbain des quartiers politiques de la ville ou en soutenant des actions de rénovation énergétique des logements.
- **La préservation de l'environnement et de la nature.** Des projets ambitieux pour l'avenir de notre territoire doivent être menés à bien, comme la mise en conformité de nos réseaux d'assainissement pour remplir les objectifs de baignabilité de la Marne en vue des Jeux Olympiques 2024, ou encore, remplir les objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets en matière de valorisation des déchets et de collecte des biodéchets.
- **La transition écologique et énergétique à engager.** Le territoire initie en 2019 l'élaboration de son **Plan Climat Air Energie Territorial** pour lancer la transition écologique et énergétique du territoire, en intégrant, de façon innovante, la prise en compte de la santé dans les enjeux environnementaux. Des projets d'aménagement ambitieux en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité sont par ailleurs menés sur le territoire, à l'exemple de l'aménagement du parc du Plateau d'Avron dont les travaux commenceront en 2019.

Claude CAPILLON
Président de Grand Paris Grand Est
Maire de Rosny-sous-Bois

Sommaire

GRAND PARIS GRAND EST c'est... ?	5
C'ETAIT EN 2018.....	13
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	14
DEPLACEMENTS ET MOBILITE DURABLE	17
EAU ET ASSAINISSEMENT	20
EMPLOI, FORMATION, INSERTION.....	23
AMENAGEMENT ET URBANISME	26
HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE	29
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	33
DANS LES COULISSES DE GRAND PARIS GRAND EST	36
LES FINANCES	37
STRATEGIE, COOPERATIONS ET COMMUNICATION.....	39
LES RESSOURCES HUMAINES	42
PATRIMOINE, MOYENS GENERAUX ET ASSEMBLEES.....	44

GRAND PARIS

GRAND EST

c'est... ?

Créé le 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Etablissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris. Le Territoire regroupe 14 communes de l'Est de la Seine-Saint-Denis, des bords de Marne au Sud, au Canal de l'Ourcq, au Nord.

Porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Grand Est offre, à proximité de la capitale, des pôles économiques attractifs, avec notamment le dynamisme commercial et tertiaire de Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois mais aussi des espaces naturels préservés, tels que la Forêt de Bondy, le Bois Saint-Martin, les berges de la Marne, ou le parc du Plateau d'Avron. Les secteurs denses et pavillonnaires permettent d'allier qualité de vie et cadre de vie urbain.

Chiffres :

14 communes

394 000 habitants

30% de la population a moins de 20 ans

23 000 entreprises

72 km²

Le territoire de Grand Paris Grand Est au sein de la Métropole du Grand Paris

Le Territoire Grand Paris Grand Est s'organise autour de quatre pôles d'envergure métropolitaine, des pôles d'attraction communale et des pôles territoriaux :

- **Les pôles d'échelle Métropolitaine** qu'il convient de conforter et de développer :
 - o le pôle de Rosny-sous-Bois structuré autour de l'A86, l'A3 et le RER E et les lignes de Métro 11 et 15 Est à venir, les centres commerciaux Domus et Rosny 2, les opérations d'aménagement Rosny Métropolitain, site Inventons la Métropole, et ZAC Coteaux Beauclair.
 - o Noisy-le-Grand structuré autour de l'A4 et des lignes du RER A et des métros à venir 15 sud, 16 et 11. Sa dimension tertiaire est particulièrement marquée et se caractérise par la présence d'importants sièges sociaux au Mont d'Est. L'opération d'aménagement Maille Horizon Nord confortera cette position, avec 60 000 m² supplémentaires destinés à accueillir des activités économiques.
 - o La polarité Nord en cours de développement avec le grand secteur de renouvellement urbain de Clichy-sous-Bois/Montfermeil se compose du périmètre du Haut-Clichy (1^{er} PRU) et le périmètre du NPNRU/ ORCOD-IN, qui comprend le quartier des Bois du Temple et le quartier du Bas-Clichy. La future gare du Grand Paris Express (métro 16), la construction en cours du Tramway T4, les Ateliers Médicis, et la ZAC Cœur de ville à Montfermeil, couplée à une opération isolée ANRU permettront le développement de ce secteur et son rayonnement à une échelle métropolitaine
 - o Le pôle métropolitain de Neuilly-sur-Marne avec ses grands projets d'aménagement et d'ensembles urbains en cours de réalisation. Ce secteur, qui concentre des organismes de formation sanitaire et sociale (2200 étudiants) et des établissements de santé importants (Ville Evrard et Maison Blanche), a pour ambition de devenir un pôle de formation régional de pointe et un pôle économique dans le secteur de la santé. La ZAC de Maison Blanche prévoit notamment 40 000 m² d'accueil pour les activités économiques, dont 21 000 m² pour les activités artisanales et 19 000 m² de bureaux.
- **Les pôles d'échelle communale** : les centres urbains historiques (Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Villemomble, Gagny, Gournay-sur-Marne, Coubron, Vaujours, Neuilly-Plaisance) jouent un rôle de proximité et d'attractivité autour des fonctions résidentielles particulièrement importantes

- Les abords des ex-nationales sont également des lieux stratégiques de développement et d'aménagement économique (Chanzy, centre-ville de Livry Gargan et Poudrerie Hochailles) en lien avec les projets de transport en commun (TZen 3 et TCSP RN 34) En décembre 2017, le secteur Poudrerie-Hochailles à Livry Gargan a été pré-identifié d'intérêt métropolitain.

Cette lecture donne à voir un territoire constitué de polarités tertiaires et économiques dynamiques. Grand Paris Grand Est offre également une **grande qualité de vie** au sein de la Métropole du Grand Paris :

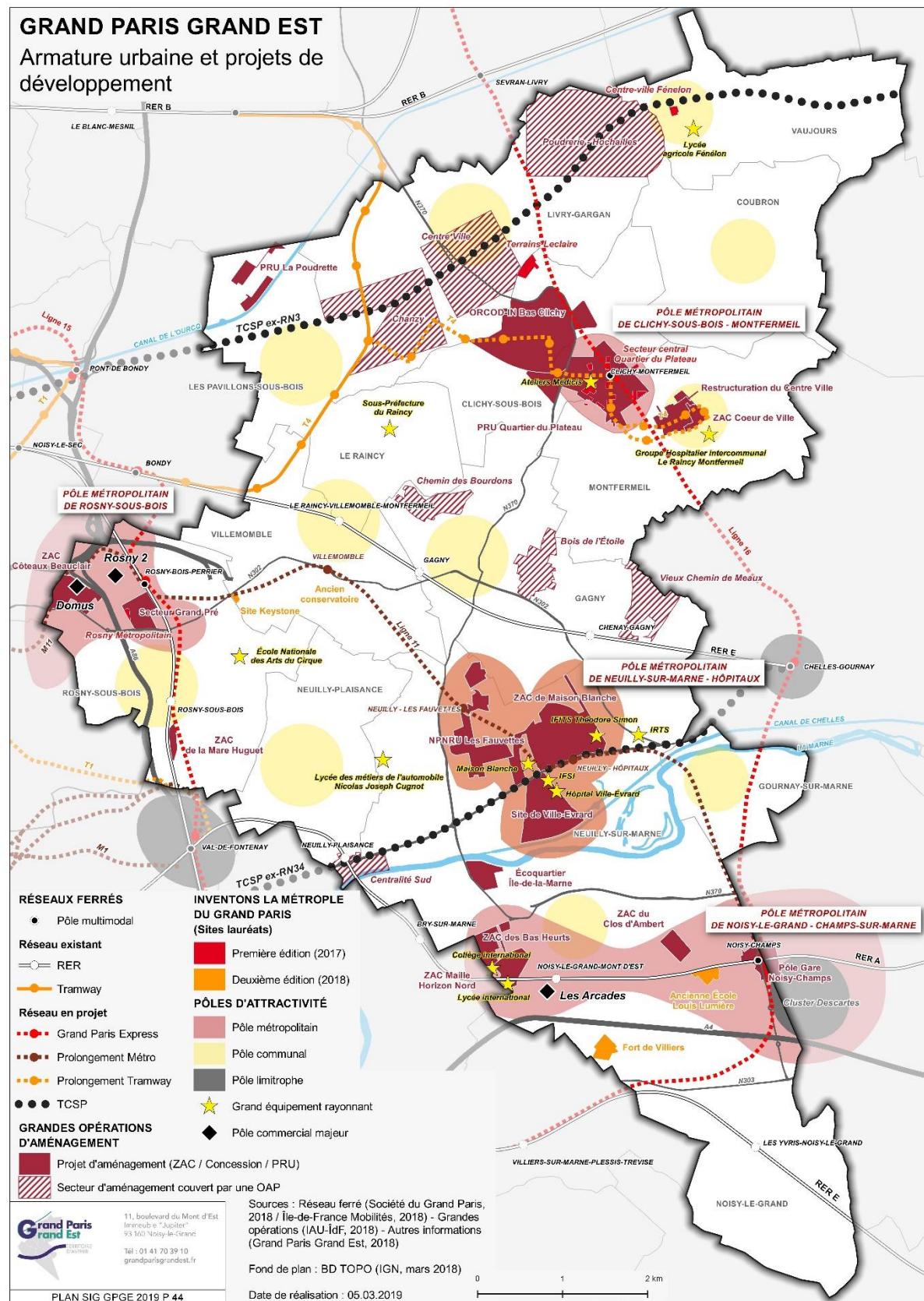
- Grand Paris Grand Est compte un grand nombre d'espaces verts de qualité de grandes étendues boisées, des parcs et zones naturelles en bord de canaux et de fleuve, qui contribuent à la qualité de vie des habitants. Le milieu naturel et semi-naturel représente 15% des espaces du territoire de Grand Paris Grand Est, un atout pour la qualité de vie et l'attractivité résidentielle.
- La topographie du territoire offre ainsi des continuités écologiques uniques dans le cœur de la Métropole. La géographie est à la fois marquée par des coteaux et des vallées et offre des belvédères exceptionnels et des vues lointaines très importantes sur le grand paysage métropolitain.
- Le territoire de Grand Paris Grand Est compte des quartiers historiques anciens et des quartiers pavillonnaires aux qualités architecturales et à l'identité affirmée. Le patrimoine moderne et contemporain contribue également à l'intérêt du territoire.

Grand Paris Grand Est est par ailleurs un territoire à **dominante résidentielle** : 70% des surfaces bâties sont consacrées au logement. L'occupation du sol est de plus largement marquée par le tissu pavillonnaire : le territoire de Grand Paris Grand Est présente une des plus importantes proportion d'habitat individuel au sein de la Métropole (près de 40% de maisons individuelles), reflétant ainsi le « rêve d'habiter » d'un grand nombre de Français pour lesquels le logement idéal reste la maison individuelle.

Grand Paris Grand Est se situe ainsi à un **carrefour stratégique de plusieurs pôles d'envergure** que sont Roissy, Marne-la-Vallée et Paris, auxquels le développement indispensable réseau de transport en commun existant doit élargir l'accessibilité pour tous les habitants du territoire. **Porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris**, situé entre les faubourgs de Paris et les grandes terres agricoles de Seine-et-Marne, le territoire fait le **lien entre métropole dense et ville péri-urbaine**. Constitué de pôles économiques dynamiques et d'un tissu pavillonnaire important, Grand Paris Grand Est souhaite porter la vision d'une nouvelle urbanité, en faveur de la qualité de vie des habitants, respectueuse des espaces naturels, des identités locales au sein d'une Métropole mondiale attractive et dynamique.

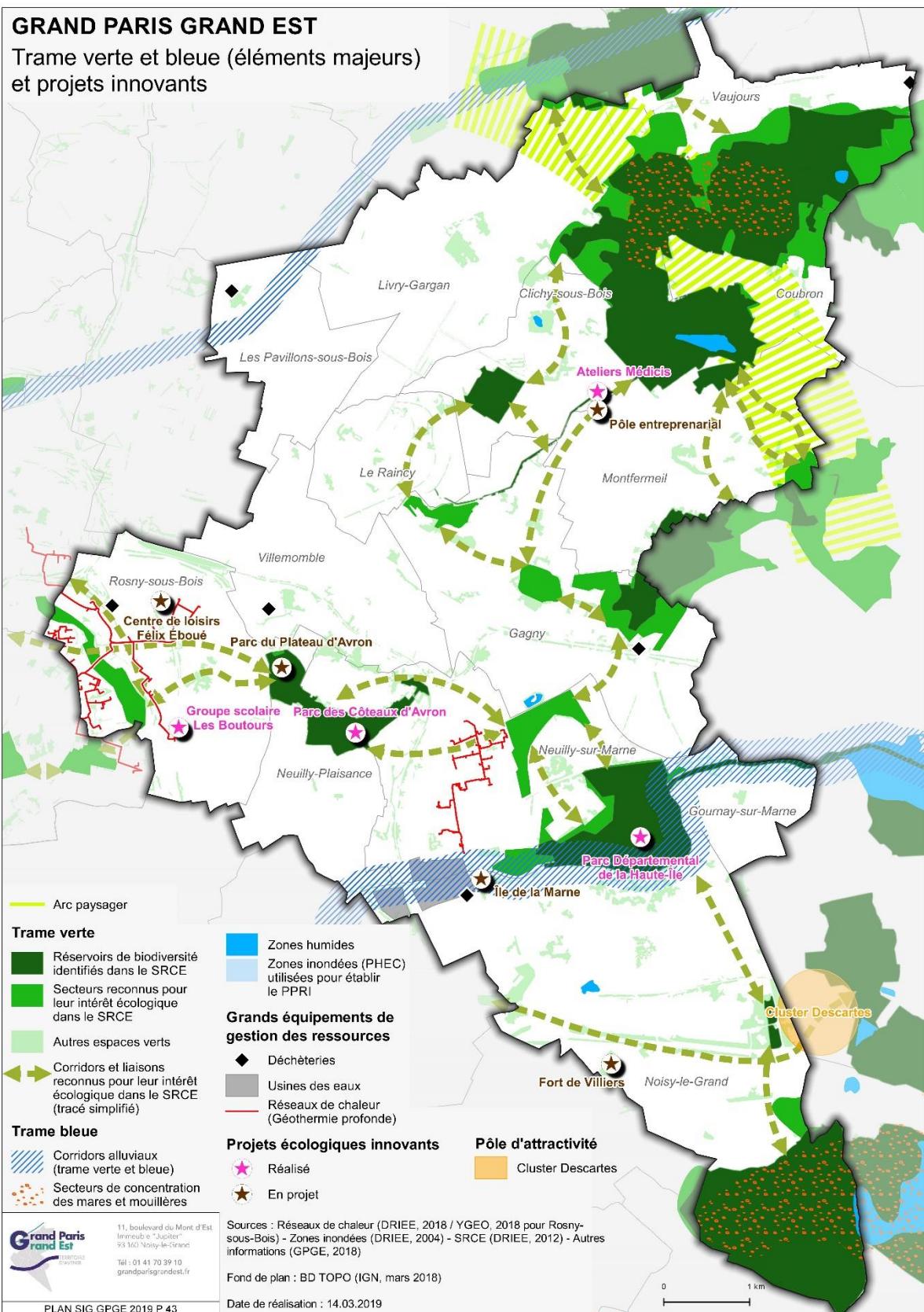
GRAND PARIS GRAND EST

Armature urbaine et projets de développement



GRAND PARIS GRAND EST

Trame verte et bleue (éléments majeurs)
et projets innovants



Depuis sa création, l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est compte 80 Conseillers territoriaux qui se réunissent une fois par mois pour définir les grandes orientations des politiques publiques conduites sur le Territoire. Le Bureau, composé des Maires des 14 communes, également Président et Vice-Présidents de Grand Paris Grand Est, se réunit entre deux et quatre fois par mois pour piloter la construction du Territoire et organiser la mise en œuvre de l'action publique territoriale.

En 2018 :

- Un séminaire d'une journée des conseillers territoriaux sur les enjeux de stratégie territoriale
- 8 réunions du Conseil de Territoire,
- 23 réunions du Bureau, dont un séminaire d'une demi-journée
- Nombreuses commissions thématiques sur les finances, le développement économique, l'assainissement, la prévention et la gestion des déchets ménagers, les plans locaux d'urbanismes, les équipements sportifs et culturels.
- Réunions de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT). Cette instance évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et le Territoire afin de garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité ainsi que la transparence et la neutralité des données financières.
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cette instance a pour vocation d'informer les usagers sur le fonctionnement des services publics et de les consulter sur certaines mesures relatives à leur organisation.
- Le comité des DGS des communes se réunit toutes les semaines ainsi que des réunions thématiques techniques entre directeurs des villes (exemple : réunion des directeurs des finances, des ressources humaines, de la communication...)

VOS ÉLUS



Claude CAPILLON
Président de
Grand Paris Grand Est
Maire de Rosny-sous-Bois



Jean-Michel GENESTIER
Vice-président en charge
du développement
économique, de l'emploi et
de l'insertion
Maire du Raincy



Olivier KLEIN
Vice-président en charge
du renouvellement urbain
Maire de Clichy-sous-Bois



Katia COPPI
Vice-présidente en charge
des transports
Maire des
Pavillons-sous-Bois



Michel TEULLET
Vice-président en charge
des équipements culturels
Maire de Gagny



Ludovic TORO
Vice-président en
charge de la santé et de
l'environnement
Maire de Coubron



Xavier LEMOINE
Vice-président en charge
des finances et des
financements européens
Maire de Montfermeil



Jacques MAHÉAS
Vice-président en charge
de l'assainissement et de
l'eau
Maire de Neuilly-sur-Marne



Christian DEMUYNCK
Vice-président en charge
de l'aménagement de
l'espace
Maire de Neuilly-Plaisance

et 66 conseillers territoriaux

Rétrouvez-les sur
grandparisgrandest.fr
et consultez les ordres du jour et
comptes-rendus des
Conseils de Territoire.



Dominique BAILLY
Vice-président en charge
de la Politique de la
Ville (prévention de la
délinquance)
Maire de Vaujours



Brigitte MARSIGNY
Vice-présidente en charge
de la Politique de la Ville
(contrats de ville) et des
relations avec la Métropole
Maire de Noisy-le-Grand

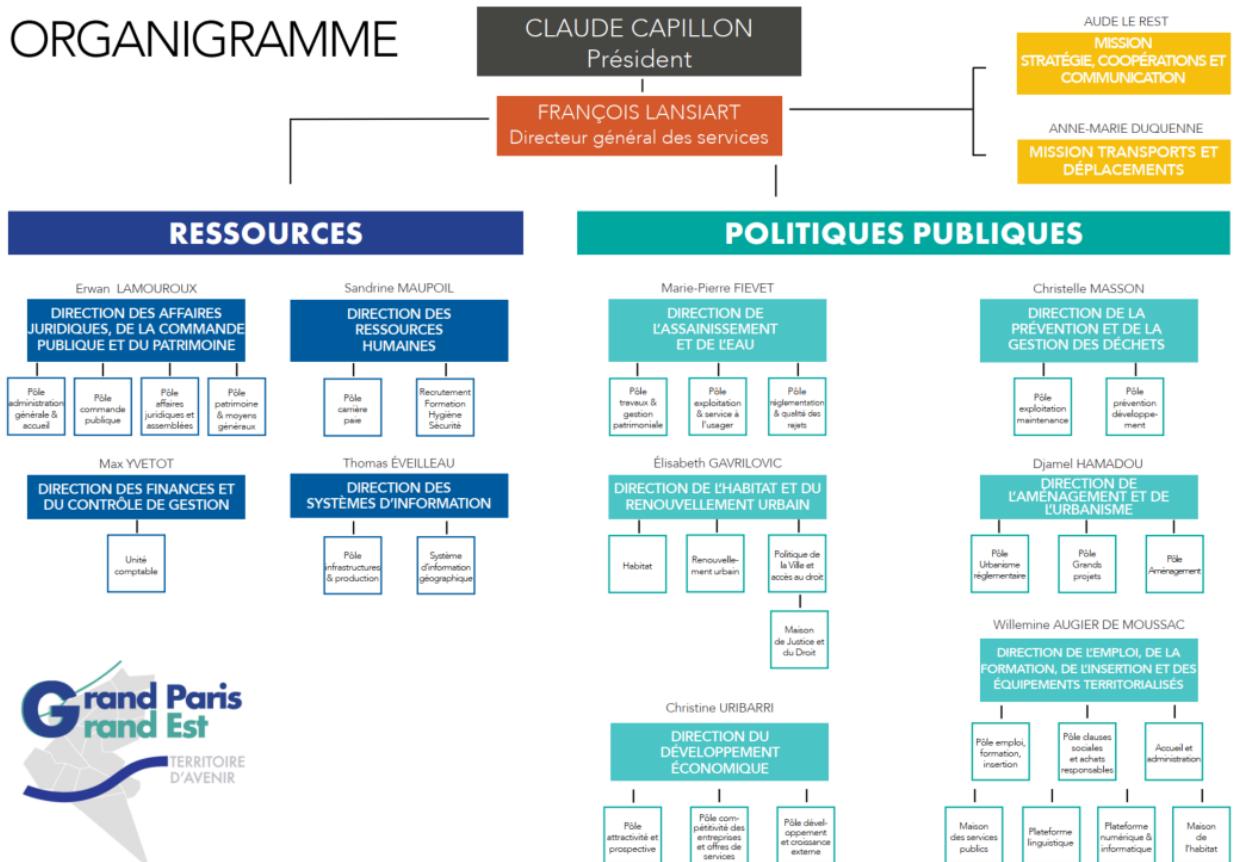


Pierre-Yves MARTIN
Vice-président en charge
de la gestion des déchets
ménagers et assimilés
Maire de Livry-Gargan



Patrice CALMIÉJANE
Vice-président en charge
des équipements sportifs
Maire de Villemomble

ORGANIGRAMME



**C'ETAIT EN
2018...**

PROJET

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Grand Paris Grand Est assure l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 14 communes :

- Grand Paris Grand Est adhère au SIETREM pour la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le territoire des villes de Gournay-sur-Marne et Montfermeil
- Pour les 12 autres villes du territoire, Grand Paris Grand Est adhère au SYCTOM pour le traitement des déchets et assure la collecte par des prestations de service. 8 déchèteries sont situées sur ce territoire.

Les missions assurées par Grand Paris Grand Est en matière de gestion des déchets sont les suivantes :

- La fourniture et la maintenance des contenants et bacs de poubelles ;
- La collecte des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et l'exploitation des déchèteries ;
- La collecte des déchets des services municipaux ;
- Le traitement des déchets ménagers et assimilés, des déchets des services municipaux et des déchets des marchés alimentaires ;
- La gestion des études et des travaux des déchèteries/recycleries du territoire
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention

CHIFFRES CLES :

- 136 000 tonnes d'ordures ménagères (tri et objets encombrants inclus) sur l'ensemble du territoire (hors Montfermeil et Gournay)
- 9% d'économies réalisées grâce au nouveau marché de collecte mutualisé, représentant plus d'un million d'euros annuels
- 659 foyers sensibilisés au tri des déchets et à la gestion de leurs encombrants
- 5 293 enfants sensibilisés au tri et à la gestion globale des déchets lors d'animations scolaires et dans les centres de loisirs

HARMONISATION ET CREATION DE NOUVEAUX SERVICES PUBLICS

De nouveaux marchés intercommunaux ont été mis en place en 2018 pour :

- Les contenants (conteneurs, sacs de collecte des déchets végétaux) ;
- Les différentes collectes en porte-à-porte et en apports volontaires ;
- Les traitements (rationalisation des filières de traitement).

De nouveaux services publics ont été lancés au bénéfice des habitants de Grand Paris Grand Est :

- En particulier, les économies d'échelles réalisées par le marché intercommunal de collecte ont permis d'étendre la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte à cinq nouvelles villes du territoire : Livry-Gargan, Gagny, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois à partir du 1^{er} juillet 2018.
- La mise à disposition pour les habitants de composteurs et lombricomposteurs a été généralisée sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Grand Est. Ceux-ci sont distribués dans le réseau de déchèteries.

Une rationalisation des différentes collectes en porte-à-porte a été réalisée :

- A compter du 1^{er} juillet 2018, le Territoire de Grand Paris Grand Est a intégré la Ville de Noisy-le-Grand au périmètre du syndicat de traitement (SYCTOM) ;
- Grand Paris Grand Est a accompagné en 2018 la réorganisation du service de collecte des déchets du secteur de Livry-Gargan. La régie de collecte a été fermée pour des raisons de sécurité et les agents ont été accompagnés et redéployés sur de nouveaux services. La collecte a été réalisée en régie jusqu'au 31 décembre 2018, puis par une prestation de service, harmonisant ainsi les modes de gestion des collectes en porte-à-porte.

A partir du 1^{er} août 2018, la gestion des déchèteries en régie a été généralisée sur l'ensemble de ces équipements. Un règlement intercommunal régissant l'accès des riverains aux déchèteries est établi et comprend :

- Le droit d'un habitant du Territoire de se rendre sur la déchèterie de son choix ;
- Des horaires d'ouverture plus amples, complémentaires et harmonisés ;
- Une complémentarité des flux de déchets acceptés dans les déchèteries ;
- Une harmonisation des conditions d'accès (quantité journalière, nombre de passages, dérogation).

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les agents de l'unité conduite du changement de Grand Paris Grand Est assurent des missions de sensibilisation et d'information auprès de différents publics. Ces missions ont été généralisées sur l'ensemble des 12 secteurs communaux en 2018 :

- Opérations de porte-à-porte sur des collectifs d'habitations : ainsi 659 foyers ont été sensibilisés au tri des déchets et à la gestion de leurs encombrants.
- Animations scolaires et centres de loisirs : 177 animations scolaires ont été réalisées, soit 4 327 enfants sensibilisés au tri et à la gestion globale des déchets. 38 interventions en centres de loisirs ont également été assurées, représentant 966 enfants sensibilisés durant les vacances scolaires et les mercredis.
- Animations de stands lors des fêtes organisées par les Villes : les conseillers prévention ont été présents à 15 évènements, sensibilisant 2 580 personnes au tri des déchets, à la gestion des encombrants, et diffusant des informations concernant le compostage et la gestion des déchets végétaux.
- Refus de tri de la collecte (sélective, déchets végétaux ou objets encombrants) : les conseillers prévention déchets se présentent chez les habitants pour leur redonner les consignes de tri. En cas d'absence, un flyer expliquant le motif de refus et rappelant les consignes de tri est laissé dans leur boîte aux lettres.

GRANDS PROJETS

Assurer à tous les habitants du territoire un accès à une déchèterie

Les déchèteries assurent un service public permettant aux habitants d'évacuer les déchets des ménages non collectés dans le cadre des collectes en porte-à-porte, de réduire les dépôts sauvages, de favoriser le recyclage ou la valorisation des matières. A compter du 1^{er} juin 2018, les déchèteries transférées par les Villes au Territoire ont été mises en réseau pour faciliter l'accès des habitants à ce service public.

Des travaux sont en cours dans plusieurs déchèteries du territoire. La mise en réseau des huit déchèteries permet d'assurer la continuité de ce service public.

- Dans le cadre des futurs travaux de la RATP en janvier 2019 pour le prolongement de la ligne 11, la déchèterie de Rosny-sous-Bois a fermé le 16 décembre 2018. Les habitants de Rosny-sous-Bois peuvent se rendre sur l'ensemble des déchèteries du réseau ainsi qu'à la déchèterie de Fontenay-sous-Bois de l'EPT Paris Est Marne et Bois grâce à une convention de partenariat signée avec Grand Paris Grand Est.
- Le site de la déchèterie de Livry-Gargan a fermé au public le 9 avril 2018 pour des raisons de sécurité. Les travaux de remise aux normes menés par Grand Paris Grand Est permettront une réouverture de la déchèterie en 2019. Dans cette attente, les habitants de Livry-Gargan peuvent se rendre sur l'ensemble des déchèteries du réseau.

Le projet de création d'une déchèterie-recyclerie à Neuilly-sur-Marne a été poursuivi en 2018. Ce projet a pour objectifs de :

- favoriser le recyclage et la valorisation de la matière, dans des conditions techniques et économiques innovantes
- limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire
- limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères
- redonner une seconde vie aux déchets grâce à la recyclerie : le réemploi et la réutilisation seront les axes privilégiés, avant la solution ultime de l'élimination. La recyclerie remplira les quatre fonctions suivantes : la collecte, la valorisation, la vente, la sensibilisation.

Extension des consignes de tri et ses optimisations

En octobre 2018, Grand Paris Grand Est est lauréat de l'appel à projet de CITEO sur deux volets.

Tout d'abord, la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages sur les cinq villes ne bénéficiant pas encore de ce service : Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois. L'extension des consignes de tri permet d'augmenter la quantité de déchets recyclés.

Ensuite, la mise en place de mesures d'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. Les actions retenues, qui seront mises en place en 2019, sont :

- L'amélioration de la desserte en habitat collectif à Neuilly-sur-Marne, avec une enquête de dotations des collectifs du quartier des Fauvettes, l'achat de bacs pour les immeubles non dotés, la mise en place de stickers et d'affiches de consignes de tri dans les locaux poubelle, des animations en pied d'immeuble et des porte-à-porte ;
- L'amélioration de la desserte en habitat collectif à Noisy-le-Grand, avec la mise en place de conteneurs enterrés dans le cadre de la réhabilitation de la résidence de la cité des Hêtres, avec l'installation de 3 bornes OM, 2 bornes pour les emballages et 2 bornes pour le verre, ainsi que la réhabilitation de la résidence la cité Villeflix, avec l'installation de 4 bornes OM, 4 bornes pour les emballages et 3 bornes pour le verre ;
- L'amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre avec l'implantation de 18 bornes supplémentaires sur Livry-Gargan, 21 bornes sur Neuilly-sur-Marne et 21 bornes supplémentaires sur Gagny.

En cohérence avec l'extension des consignes de tri, Grand Paris Grand Est a décidé d'harmoniser les couleurs des couvercles des bacs de tri au jaune en 2019, afin de faciliter le geste de tri de l'ensemble des déchets ménagers et la compréhension des habitants, sur les villes de Pavillons-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand et Villemomble.

DEPLACEMENTS ET MOBILITE DURABLE

Dans le cadre de la compétence transférée en janvier 2018, Grand Paris Grand Est intervient en matière de transports et de mobilités sur les missions suivantes :

- réalisation des études portant sur le périmètre de plusieurs communes
- élaboration du Plan local de déplacements sur le Territoire
- promotion et suivi des grands projets de transports
- déploiement des réseaux de véhicules électriques et vélos en libre-service
- suivi du prolongement du tramway T4 pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil
- aménagement et intermodalité autour des gares du Grand Paris Express

Les enjeux de transports et de mobilité sont nombreux pour le territoire de Grand Paris Grand Est. Plusieurs projets d'ampleur devraient apporter de premiers éléments de réponse aux difficultés de mobilités identifiées sur le territoire, en particulier :

- Mise en service du Tzen 3 de Paris aux Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan
- Prolongement de la ligne 11 du métro de Rosny-sous-Bois à Noisy-le-Grand (tronçon à l'étude)
- Respect des calendriers de mise en service des lignes 15 et 16 du métro

SOUTIEN DES GRANDS PROJETS DE TRANSPORTS URBAINS :

Compte tenu de l'insuffisance de desserte de transports en commun sur le territoire, Grand Paris Grand Est déploie une action de soutien aux projets de transports structurants du territoire.

Le Conseil de territoire a adopté, le 13 novembre 2018, la création de trois associations pour la promotion de lignes de transports sur le territoire :

1. L'association de promotion du prolongement de la ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs. Cette association vise à la réalisation du tronçon défini par le Décret n°2011-1011 du 24 août 2011 comme faisant partie à part entière du Grand Paris Express.
2. Une association ayant pour objet la promotion de la ligne 16 du Grand Paris Express, considérant qu'il serait extrêmement préjudiciable pour les habitants du territoire de reporter le calendrier de la ligne 16 dont les travaux préparatoires ont démarré.
3. Une association ayant pour objet la promotion de la ligne de transport en commun en site propre sur l'ancienne route Nationale 3 (Tzen3), considérant qu'il faut encore stabiliser la réalisation et les financements du Tzen3 et que les villes du territoire souhaitent son prolongement jusqu'à Vaujours.

Zoom sur le prolongement de la ligne 11

Le tronçon Rosny/Noisy-Champs du Grand Paris Express a été défini par le Décret n°2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris, précisant notamment la réalisation de la connexion entre Rosny-Bois-Perrier/Noisy-Champs en passant par Villemomble et Neuilly-sur-Marne. Or, le tronçon de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs est l'unique partie du réseau qui ne fait pas partie du calendrier de mise en service du Grand Paris Express. L'étude de faisabilité pour réaliser ce tronçon comme un prolongement de la ligne 11 plutôt qu'une ligne du Grand Paris Express a en effet conclu à un manque de rentabilité du tronçon, mais en tenant compte uniquement de la ligne et sans prendre en compte de façon globale le projet général du Grand Paris Express.

Grand Paris Grand Est est un des territoires rencontrant les problématiques de mobilité les plus aigües et cette ligne, en s'arrêtant dans quatre villes du territoire doit pouvoir d'augmenter sensiblement la mobilité sur le territoire.

Afin de défendre cette ligne, une manifestation réunissant 200 élus du territoire, conseillers territoriaux et conseillers municipaux des 14 villes du territoire, a été organisée par Grand Paris Grand Est le 17 mai 2018 sur l'emplacement de la future gare de la ligne 11 à Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne. La pétition en ligne a recueilli plus de 5 000 signatures. Cette réunion extraordinaire des conseils municipaux a abouti à une demande formelle de rendez-vous au Premier Ministre. Une délégation d'élus a représenté le territoire au secrétariat général du Premier Ministre le 13 décembre 2018 pour faire valoir ce projet.

DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

Un marché d'étude relatif aux déplacements à l'échelle du territoire a été notifié en janvier 2019 pour une durée de huit mois. Cette étude doit aboutir à un diagnostic des besoins du territoire en termes de mobilité et de déplacements en prenant en compte les calendriers des différents projets d'aménagement. Ces éléments viendront à l'appui des démarches de soutien des grands projets de transports. Les thématiques de développement du vélo, nouveaux modèles d'autopartage, bornes électriques, zone à faible émission et plan de mobilité d'entreprise pourront faire partie du champ de l'étude.

L'étude permettra ainsi de :

- Mettre en lumière l'armature du réseau actuel de déplacement, quels que soient les modes, sur le territoire ;
- Identifier les difficultés et les manques, en terme de liaisons, que ce soit en interne au territoire ou vers l'extérieur ;
- Analyser à partir de tous les projets urbains répertoriés, les besoins en matière de déplacement, et l'adéquation entre ces besoins et les projets de transport prévus sur le territoire ;
- Proposer des actions d'accompagnement des projets urbains et les planifier.

Zoom sur le projet de tramway T4 à Clichy-sous-Bois/Montfermeil

Grand Paris Grand Est joue un rôle d'interface entre Ile-de-France Mobilité, le maître d'ouvrage, et les communes afin de faciliter le prolongement du Tramway T4. Les 11 nouvelles stations desserviront les villes des Pavillons-sous-Bois, de Livry-Gargan, de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. Ce nouveau moyen de transport écologique devrait offrir à 37 000 voyageurs quotidiens des correspondances avec les RER B et E, la future ligne 16 du Grand Paris Express et le futur T Zen 3.

Grand Paris Grand Est assure les missions suivantes :

- suivre la planification des travaux concessionnaires pour réaliser les travaux d'assainissement nécessaires
- accompagner la mise en place de plans de circulation
- négocier les conventions de gestion des espaces publics après rétrocession du foncier ou des ouvrages
- accompagner l'aménagement des circulations piétonnes
- participer aux instances de pilotage du grand projet en Préfecture
- participer à la réorganisation du réseau de bus en amont de l'arrivée du T4
- accompagnement des publics vers les clauses d'insertion sociale et professionnelles.

CHIFFRES CLES

Carte représentant les différents réseaux de transports du territoire :

- Deux lignes de RER
- Le Tram T4 mis en service en 2019
- 56 lignes de bus (dont 7 lignes Noctilien)
- 3 grands axes : A3, A4, A86
- deux routes nationales : RN3, RN.304

PROJET

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les compétences en matière d'assainissement : eaux usées et eaux pluviales

Les compétences de Grand Paris Grand Est en matière d'eaux usées et d'eaux pluviales concernent le contrôle des raccordements au réseau public ainsi que la collecte. Le transport et l'épuration sont assurés par le Département de Seine-Saint-Denis et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Le patrimoine mis à disposition de Grand Paris Grand Est pour assurer la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales est constitué de 929 km de réseau, 49 bassins de régulation, 40 postes de relèvement / refoulement, 12 postes anti-crue avec majoritairement une collecte séparative des eaux usées et pluviales dans le bassin versant de l'usine d'épuration Marne aval à Noisy-le-Grand, la partie nord-ouest du territoire étant située dans le bassin versant unitaire de l'usine d'épuration Seine aval située à Achères.

Les actions menées par la direction de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- Réaliser des travaux d'investissement :
 - Réhabilitation du réseau d'assainissement
 - Création de nouveaux réseaux
 - Réalisation d'études patrimoniales ou sur le fonctionnement des ouvrages
- Entretenir le réseau :
 - Curage des canalisations, des ouvrages d'engouffrement, des postes,...
 - Dératisation du réseau
 - Interventions curatives suite à un dysfonctionnement repéré
 - Contre-visites des propriétés diagnostiquées non conformes
- Instruire les demandes de conformité, d'autorisation des rejets :
 - Instruction des certificats de conformité de l'assainissement sur domaine privé (lors de ventes immobilières)
 - Promotion et accompagnement pour la mise en œuvre de techniques de gestion à ciel ouvert des eaux pluviales.
 - Instruction de la partie relative à l'assainissement des permis de construire, des certificats d'urbanisme
 - Instruction des demandes de création de branchement
 - Suivi des rejets non domestiques

Au 01/01/2018, la direction comptait 13 agents pour réaliser les missions décrites ci-dessus pour un organigramme comprenant 22 postes ; au 31/12/2018, 14 agents étaient présents. Ce sous-effectif important en 2018 a généré des problèmes de fonctionnement de la direction.

Le mode de gestion de l'eau potable

En matière de production et de distribution d'eau potable, Grand Paris Grand Est est adhérent au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDEF) suite à la délibération du 27 septembre 2016, pour une adhésion effective au 1er janvier 2017. Les 14 communes de Grand Paris Grand Est sont principalement alimentées en eau potable (réseau interconnecté) par l'usine de Neuilly sur Marne qui fournit chaque jour en moyenne 269 000 m³ d'eau à environ 1,68 millions d'habitants de l'est de la banlieue parisienne. La commune de Noisy-le-Grand est alimentée par l'eau de la Seine en provenance de l'usine de Choisy-le-Roi (313 000 m³/j en moyenne pour 1,96 millions d'habitants). Depuis le 1er janvier 2011, les missions du service public de l'eau sont réalisées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, conclu par le SEDIF avec la société Véolia Eau d'Ile-de-France.

LES CHIFFRES CLES

- 196 demandes de branchements neufs ont été instruites,
- 110 avis relatifs à des permis de construire ou des déclarations préalables ont été émis,
- 2727 certificats de raccordement ont été émis,
- 2,8 km de réseau ont été réhabilités, remplacés ou créés,
- 10,4 km de réseau ont été curés,
- 12 500 avaloirs ont été entretenus,
- 23 km de réseau ont été inspectés

STRUCTURATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU DE GRAND PARIS GRAND EST

Plusieurs documents structurant l'organisation du service public d'assainissement de Grand Paris Grand Est ont été mis en place en 2019 :

- Le règlement d'assainissement a été adopté par le conseil de territoire (CT du 13/02/2018) et est entré en vigueur le 1^{er} mars 2018 ; il permet à l'administration et aux usagers d'avoir comme référence un règlement uniformisant les règles sur l'ensemble du territoire.
- Plusieurs participations et redevances, tarifs ont été instaurés en 2018 :
 - Les participations pour le financement de l'assainissement collectif et pour le financement de l'assainissement collectif pour les activités assimilées domestiques (PFAC et PFAC-AD) (CT du 13/02/2018)
 - La redevance pour les eaux d'exhaure (CT du 13/02/2018)
 - Le tarif pour les contre-visites de contrôle de raccordement (CT du 13/02/2018)
 - Les frais de contrôle de bonne exécution des branchements (CT du 13/02/2018)
 - Les frais d'établissement des branchements (CT du 13/02/2018)

DES OBJECTIFS DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2018, le Conseil de territoire a approuvé le contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Marne Confluence 2018-2023. Ce contrat engage le territoire et l'ensemble des autres signataires à déployer des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de la Marne et de ses affluents.

Grand Paris Grand Est s'est également engagé en 2018 aux côtés du SIAAP et du Département de la Seine-Saint-Denis dans la réalisation d'une étude visant à proposer un plan d'actions sur l'assainissement pour améliorer la qualité de la Marne et de la Seine, notamment en vue de la baignade.

Zoom sur l'organisation de la direction de l'assainissement

Les agents de la direction de l'assainissement et de l'eau ont été transférés le 1^{er} juillet 2017. L'année 2018 est le premier exercice pendant lequel la compétence a été exercée par la direction nouvellement constituée, elle est organisée comme suit :

- Cellule administrative
 - Traitement administratif des certificats de raccordement, des demandes de branchements, des dossiers de subvention des riverains
 - Traitement des tâches administratives de la direction : courrier, réunions,...
- Travaux et Gestion Patrimoniale
 - Définition et programmation des études, des travaux

- Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre interne sur les petits chantiers
- Actions de connaissance du patrimoine et gestion des plans de réseaux
- Pilotage des études stratégiques : baignade (mise en conformité du système d'assainissement), schéma directeur d'assainissement
- Réglementation Qualité des Rejets :
 - Instructions des dossiers d'urbanisme au titre de l'assainissement
 - Elaboration et mise en œuvre de la politique de gestion des eaux pluviales
 - Actions de mise en conformité des branchements domestiques et non domestiques
- Exploitation Service à l'Usager
 - Lien avec l'usager
 - Elaboration et suivi des programmes d'entretien préventif
 - Actions curatives, suivi et traitement des dysfonctionnements signalés
 - Contrôle des branchements

En situation de sous-effectif en 2018, la Direction a axé son action sur le recrutement, en vue de compléter au plus vite l'organigramme pour assurer les missions décrites ci-dessus.

EMPLOI, FORMATION, INSERTION

Grand Paris Grand Est met en œuvre sur les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion. Ces différentes actions ont pour ambition de lutter contre les freins à l'emploi, favoriser l'apprentissage du français, la formation et l'appropriation des outils du numérique. Avec les clauses d'insertion, Grand Paris Grand Est soutient l'emploi local par les marchés publics et encourage l'achat responsable à l'échelle du territoire.

Les politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion sont partagées entre Grand Paris Grand Est et les Villes, conformément à l'intérêt territorial délibéré en Conseil de territoire le 17 octobre 2017 :

- Sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en complémentarité des opérateurs intervenant en faveur de l'emploi, nous accompagnons les personnes de plus de 25 ans vers l'emploi durable, la formation et l'insertion.
- Sur l'ensemble des villes du territoire, Grand Paris Grand Est prend en charge la coordination, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion.

L'ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION A L'ECHELLE DES VILLES DE CLICHY-SOUS-BOIS ET MONTFERMEIL

L'insertion pour les personnes allocataires du RSA

Dans le cadre du Projet Insertion Emploi (anciennement Projet de Ville RSA) de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Grand Paris Grand Est a accompagné 880 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active vers l'insertion dans l'emploi, dont 65% de femmes, dans le cadre des activités suivantes :

- 30 ateliers en faveur de la mobilité socio-professionnelle
- 65 journées d'ateliers d'insertion socio-professionnelle ont été organisées
- Un programme sur l'égalité Femme / Homme dans l'emploi a sensibilisé les professionnels et le public aux stéréotypes de genres (50 personnes)

Grâce à cet accompagnement, 120 personnes ont été orientées vers l'offre de formation départementale et 104 personnes ont connu une évolution positive de leur situation à l'issue de leur parcours.

L'accès à l'emploi et la formation

En complémentarité de l'action de Pôle emploi et grâce au soutien financier du Fonds social européen (FSE), Grand Paris Grand Est propose aux demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et Montfermeil une offre plurielle de services favorisant leur accès à l'emploi dans la durée. Cette offre de services inclut un conseil collectif et individualisé, une appropriation des outils d'accès à l'emploi et un accompagnement global des jeunes. En 2018, 480 personnes ont été accompagnées dans leur accès à l'emploi ou à une formation, dont 230 issues du quartier prioritaire de Clichy-Montfermeil.

En plus des actions menées directement par les services de Grand Paris Grand Est, la Mission locale reçoit un soutien opérationnel et financier de Grand Paris Grand Est.

Linguistique :

En 2018, 597 personnes se sont inscrites aux programmes proposés par la Plateforme Linguistique (accueil à DEFI et ASTI). 422 personnes ont suivi des ateliers sociolinguistiques (proposés en interne ou externalisés auprès de l'association ASTI 93) ou des cours de français certifiant multi-niveaux sur l'année scolaire 2018-2019, favorisant ainsi une augmentation de leur employabilité et une meilleure intégration dans leur cadre de vie.

- 110 personnes ont suivi des parcours d'apprentissage de la langue française, grâce au dispositif proposé par Grand Paris Grand Est
- 280 personnes ont participé à des ateliers sociolinguistiques
- 20 personnes ont bénéficié de la remise à niveau

- 12 personnes ont participé à la papothèque

Numérique : l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans la transition numérique

Grand Paris Grand Est développe depuis 2017 un service d'accompagnement des publics en recherche d'emploi vers le numérique, visant deux objectifs :

- Lutter contre la fracture numérique et encourager la familiarisation avec les outils informatiques et numériques, indispensables dans la recherche d'emploi et l'accès aux formations.
- Accompagner les demandeurs d'emploi vers le développement des filières professionnelles du numérique

209 usagers ont bénéficié de cette plateforme en 2019.

LANCLEMENT DES CLAUSES D'INSERTION ET DE L'ACHAT RESPONSABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE

Le Territoire de Grand Paris Grand Est et la Seine-Saint-Denis seront, dans les 15 prochaines années, concernés par de grandes opérations d'aménagement créatrices d'emplois : les chantiers du Grand Paris Express, les NPNRU, les opérations liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Tramway T4, les projets de ZAC, etc.

Fin 2017, le Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est a décidé que la coordination et la mise en œuvre des clauses d'insertion relevaient de l'intérêt territorial afin de faire bénéficier aux habitants du territoire des retombées positives, en termes d'emploi et d'insertion, de ces grandes opérations d'aménagement et de transport. Le service a été créé en janvier 2018.

La clause d'insertion sociale est un dispositif d'accès à l'emploi qui permet de :

- Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Sensibiliser les entreprises à l'insertion professionnelle
- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises intervenant dans des secteurs d'activité en tension

Elle s'applique aux marchés publics et privés et pose, comme condition ou critère d'attribution d'un marché, l'emploi, par le prestataire attributaire, de personnes éloignées de l'emploi. Elle peut aussi favoriser l'utilisation de structures de l'IAE ou de l'ESS pour répondre à une commande.

Les clauses s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans, avec ou sans qualification, à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois, aux demandeurs d'emploi de plus de 12 mois, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux travailleurs handicapés, aux salariés de SIAE et plus largement à toutes les personnes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à un emploi. Les participants à la clause sociale bénéficient de process spécifiques d'accompagnement dans l'emploi étroitement liés au rapport au travail. L'objectif est de favoriser l'emploi stable et pérenne en couplant avec des propositions de formation professionnelle et de savoirs de base.

LES CHIFFRES CLES

- 480 personnes accompagnées dans leur accès à l'emploi ou à une formation, dont 230 issues du quartier prioritaire de Clichy-Montfermeil
- + de 800 personnes bénéficiaires d'un apprentissage de la langue française
- 850 allocataires du RSA accompagnées dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- 68 personnes ont trouvé un emploi durable (CDD / CDI)
- Clause sociale :
 - o 264 demandeurs d'emploi éligibles à la clause sociale qui ont travaillé pour un total de 74 174 heures soit 46 ETP (Equivalent Temps Plein), grâce à l'accompagnement de Grand Paris Grand Est
 - o 340 contrats ont été signés en 2018
 - o 45 marchés comportant une clause d'insertion ou faisant l'objet d'un marché réservé ont fait l'objet d'un suivi.

PROJET

AMENAGEMENT ET URBANISME

Grand Paris Grand Est est compétent d'une part pour définir et conduire à l'échelle du Territoire l'ensemble des procédures de planification urbaine relatif au plan local d'urbanisme intercommunal et au règlement local de publicité intercommunal, et d'autre part pour mener les études et les opérations d'aménagement.

Le transfert de compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme a eu lieu au 1^{er} janvier 2018 avec un transfert des équipes effectif au 1^{er} juillet 2018. Le bilan ci-dessous retrace l'activité de la première année de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Grand Paris Grand Est.

LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du PLUi a été prescrite par délibération du Conseil de Territoire du 03 juillet 2018. Le calendrier prévisionnel prévoit une adoption du document fin 2022. Le premier cycle de comités de pilotages communaux pour l'élaboration du PLUi a été engagé. L'élaboration du PLUi est réalisé en régie avec un appui extérieur :

- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (adhésion en 2018)
- Un bureau d'études spécialisé pour la réalisation de l'évaluation environnementale (procédure marché public engagé en 2018)

Trois comités de pilotages ont eu lieu en 2018 :

- Coubron (26/11/2018)
- Livry Gargan (11/12/2018)
- Les Pavillons-sous-Bois (04/12/2018).

Ces rencontres permettent de démarrer la procédure de PLUi par un récolement des PLU communaux et la mise en lumière des problématiques spécifiques à chaque commune.

L'adaptation des règles d'urbanisme des PLU et RLP communaux

Plusieurs procédures d'adaptation des règles d'urbanisme ont été engagées ou poursuivies en 2018 concernant les communes suivantes : Coubron, Rosny-sous-Bois, Les Pavillons sous-bois, Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Le Raincy, Noisy-Le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Livry Gargan.

Le bilan est le suivant :

- 4 procédures de modification simplifiée approuvées
- 2 procédures de modification simplifiée engagées
- 1 procédure de modification approuvée
- 2 procédures de modification engagées
- 2 arrêtés de mise à jour

A cela s'ajoutent l'arrêt du projet de RLP (règlement local de publicité) à Livry-Gargan et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique correspondante.

LE TRANSFERT DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est est devenu, depuis le 1er janvier 2018, l'autorité compétente pour poursuivre la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement préalablement engagées. Les droits et obligations détenus par les Communes au titre des concessions d'aménagement ont été transférés à Grand Paris Grand Est.

17 opérations sont aujourd'hui recensées :

- 11 Zones d'Aménagement concertés (ZAC) : Mare-Huguet et Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois ; Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne ; Bas-Heurts, Ile de la Marne, Maille Horizon Nord, Noisy Est et Clos d'Ambert à Noisy-le-Grand ; Dhuis à Clichy-sous-Bois, Cœur de Ville à Montfermeil, Montauban à Coubron.
- 2 Procédures intégrées pour le logement (PIL) : Ville Evrard à Neuilly-sur-Marne et les carrières Marto à Gagny.
- 3 concessions d'aménagement (Hors ZAC) : Esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand, Rénovation urbaine aux Pavillons-sous-Bois, Restructuration du centre-ville à Montfermeil.
- 1 opération d'aménagement de Parc : Le plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois

L'année 2018 a été l'occasion de fixer les modalités et conditions de transfert des opérations : En premier lieu, un protocole tripartite entre les Villes, les aménageurs et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est a été conclu pour chaque opération d'aménagement. Il précise les modalités suivantes, à savoir :

- la maîtrise et cession foncière des terrains détenus par la Ville,
- la gestion des flux financiers de l'opération d'aménagement (participation à l'équilibre, participations et subventions aux équipements publics, avances, garanties d'emprunts, pénalités et boni)
- la réalisation, réception, remise et transfert des ouvrages publics de compétence communale réalisés par l'Aménageur à Ville.

En second lieu, le transfert de l'opération est acté par voie d'avenant au traité de concession afin de traiter les conséquences juridiques et financières liées au changement de la personne publique concédante puisque les Villes ne sont plus parties au contrat. L'établissement Public Territorial versera directement les participations à l'équilibre général des opérations

Zoom sur le projet de Parc nature du Plateau d'Avron

A l'Est de la commune de Rosny-sous-Bois, le futur parc du Plateau d'Avron, d'une superficie de 15 hectares, est une opération d'aménagement transférée à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est. Il s'intégrera au site naturel plus vaste de 76.5 ha à cheval sur les communes de Rosny-sous-Bois (26.3 ha) et Neuilly Plaisance (50.2 ha).

Situé sur d'anciennes carrières de gypse comblées dans les années 1990, cet espace est un maillon de la coulée verte de l'Est Parisien. La ville de Rosny-sous-Bois et Grand Paris Grand Est ont souhaité préserver cet espace qui offre une biodiversité exceptionnelle et des écosystèmes à protéger, tout en le rendant accessible aux habitants afin d'en faire un lieu d'observation de la nature.

Les grandes étapes de l'année 2018 ont été les suivantes :

- Janvier 2018: transfert de l'opération au profit de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- Juin 2018: enquête publique
- Juillet 2018 : validation des études d'Avant-Projet du parc
- Septembre 2018: déclaration de projet par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

- Octobre 2018 : arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique
- Décembre 2018: dépôt d'une demande de permis d'aménager pour la 1e phase du parc (soit 10ha)

Les travaux d'aménagement de la première phase du parc du Plateau d'Avron, correspondant au 2/3 de l'emprise totale du parc, vont démarrer à partir de l'été 2019 jusqu'à la fin 2020. Cet aménagement vise à la fois l'ouverture au public et le confortement des valeurs écologiques du site.

Inventons la Métropole du Grand Paris – Deuxième édition

Grand Paris Grand Est a soutenu, en mai 2018, les candidatures des communes du Territoire (Clichy-sous-Bois, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Noisy-Le-Grand, Villemomble) pour le second appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » en éditant une plaquette de communication et de promotion. 3 sites ont été finalement désignés : les sites Louis Lumière, le Fort de Villiers à Noisy-Le-Grand, l'ancien conservatoire de Villemomble.

HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Les activités de Grand Paris Grand Est en matière d'habitat, de renouvellement urbain et de politique de la ville poursuivent les objectifs d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité résidentielle et de diminution des disparités territoriales. Les actions menées dans ce cadre embrassent aussi bien le champ des études (habitat, renouvellement urbain) que les opérations de requalification urbaine ou du bâti (renouvellement urbain, dispositifs d'habitat privé) et l'accompagnement du public vers son autonomisation (dispositifs politique de la ville et accès au droit).

En 2018, la direction habitat renouvellement urbain et politique de la ville a franchi une étape importante dans sa structuration :

- Transfert de la compétence renouvellement urbain au 1er janvier 2018 et transfert du personnel au 1^{er} juillet (deux chefs de projet pour les secteurs de Clichy-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne)
- Transfert de la compétence habitat en 2018 pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (avec transfert du chef de projet habitat privé pour le secteur de Clichy-sous-Bois en juillet)
- Préparation du transfert de la compétence habitat pour les autres communes (en 2019) et prise de poste en janvier 2018 de la chargée de mission habitat
- Rattachement de la politique de la ville et de l'accès au droit à la direction

L'équipe est ainsi composée fin 2018 d'une directrice encadrant 5 chefs de projet, un responsable MJD (encadrant deux agents EPT et un agent du tribunal) et une assistante. Avec le transfert complet de la compétence habitat en 2019, la direction poursuivra sa structuration en 2019.

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DE LA QUALITE DE VIE ET DU RESPECT DES IDENTITES LOCALES

La compétence habitat exercée par les EPT recouvre :

- le co-pilotage, avec l'Etat, de la Conférence Intercommunale du Logement, instance chargée de définir puis de suivre, à l'échelle du territoire, les objectifs en matière d'attributions de logements sociaux pour une « meilleure mixité »
- la compétence « amélioration du parc immobilier bâti ; réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre », partagée avec la Métropole depuis le 1er janvier 2019 (exercée par l'EPT pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil dès 2018 au titre de l'ancienne communauté d'agglomération)
- l'administration des OPH communaux (l'OPH de Villemomble Grand Paris Grand Est, seul office communal du territoire, a été rattaché à l'EPT au 31 décembre 2017)

Contribution au Plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement (PMHH)

En 2018, Grand Paris Grand Est a contribué au Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), document structurant de la Métropole du Grand Paris qui aura vocation à se substituer aux plans locaux de l'habitat (PLH) communaux et intercommunaux existants. La contribution de Grand Paris Grand Est au PMHH a pris la forme d'un avis technique détaillé développant les spécificités du territoire et de ses communes, et l'inscrivant ainsi dans le cadre plus global d'un pré-projet de territoire en matière d'habitat, organisé selon trois enjeux principaux :

- La desserte complète du territoire : la condition sine qua non pour produire des logements
- L'inégalité de traitement entre les territoires : quelques considérations sur les chiffres du PMHH
- L'évolution des tissus collectifs et pavillonnaires et la valorisation des espaces dépréciés

Animation de la conférence intercommunale du logement (CIL)

Instance de gouvernance partenariale, stratégique et opérationnelle en matière de politiques d'attribution des logements sociaux, la conférence intercommunale du logement (CIL) a été instituée à Grand Paris Grand Est en 2017. Les ambitions de cette instance sont la recherche d'un équilibre territorial avec de la mixité sociale, des attributions de logement plus lisibles, transparentes et équitables, et la mise en place d'un droit à l'information pour le public et le demandeur. Ces ambitions devront se traduire par des engagements formalisés et adoptés par la CIL en plusieurs étapes : document cadre d'orientations, convention intercommunale d'attribution, stratégie habitat, et charte de relogement territoriale.

En 2018, un bureau d'études spécialisé dans les enjeux portés par la CIL, Urbanis, a accompagné l'EPT dans l'élaboration du diagnostic préalable à l'élaboration des documents contractuels. Une séance plénière de la CIL, pilotée par le Président de l'EPT et la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, s'est tenue fin novembre 2018.

Préparation du transfert de la compétence habitat : « amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre »

La compétence a été exercée par Grand Paris Grand Est dès 2018 pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Grand Paris Grand Est a assuré, en 2018, le suivi administratif, juridique, financier et technique des dispositifs sur le secteur de Clichy-sous-Bois, avec notamment la préparation d'un avenant et de deux consultations (programme opérationnel préventif d'accompagnement en copropriétés – POPAC - sur 5 copropriétés, 941 logements), et une étude pré-opérationnelle visant un périmètre de 2000 logements dans le diffus – pavillonnaire et petites copropriétés.

Pour les 12 autres communes du territoire, le transfert de la compétence habitat est effective à compter du 1^{er} janvier 2019 et a été préparé tout au long de l'année 2018 : définition juridique des contours de la compétence partagée avec la Métropole du Grand Paris, inventaire des dispositifs mis en œuvre ou prévus par les villes et les moyens alloués. La MGP a délibéré en décembre sur l'intérêt métropolitain : aucun dispositif à ce stade n'a été déclaré d'intérêt métropolitain, toutes les opérations sont ainsi transférées à l'EPT. En plus des dispositifs ou opérations déjà transférées à l'EPT en 2018 pour Clichy-sous-Bois et Montfermeil, mais aussi pour Rosny-sous-Bois (opération du 21 rue des 2 Communes), la Ville de Noisy-le-Grand transférera en 2019 à l'EPT un dispositif co-financé par l'Anah : le POPAC sur les espaces d'Abrazas et le Pavé Neuf. A Livry-Gargan et au Raincy, des études de repérage de l'habitat privé et du bâti ancien ont été lancées pour identifier les dispositifs ou actions qui pourraient être mis en place.

Permis de louer et de diviser

La loi ALUR du 24 mars 2014 permet la mise en place du « permis de louer » (article 92 et 93). Cet outil a pour vocation de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, en prévenant notamment les pratiques de propriétaires bailleurs indélicats ou marchands de sommeil par une déclaration de mise en location d'un logement par un bailleur. L'Etablissement public territorial est l'organe compétent pour délivrer les autorisations ou les refus afférents aux demandes de « permis de louer ». Les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Villemomble, Livry-Gargan, le Raincy, les Pavillons-sous-Bois, Coubron et Vaujours sont intéressés par le dispositif.

UN RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX DES QUARTIERS

La compétence renouvellement urbain exercée par les EPT recouvre le montage et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain contractualisés avec l'ANRU (protocoles de préfiguration, études préalables, montage opérationnel des projets, etc.). L'EPT suit et accompagne le nouveau programme national de renouvellement urbain pour les villes de Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, et Villemomble. Grand Paris Grand Est pilote par ailleurs la fin du PRU première génération du Plateau de Clichy/Montfermeil, avec en 2016-2017 le sujet central de l'appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris, entré dans une phase opérationnelle en 2018.

Des étapes importantes ont été réalisées en 2018 :

- Préparation, aux côtés de la Ville de Clichy-sous-Bois et de l'EPFIF du Comité d'Engagement pour le NPNRU de Clichy-sous-Bois

- Préparation de la convention territoriale ANRU dans le cadre de l'élaboration de la convention quartier de Clichy, et rédaction de la convention quartier pour le secteur des Bois du Temple
- Signature de la déclaration d'engagement pour le projet du NPNRU de Clichy-sous-Bois
- Suivi opérationnel du PRU du Plateau de Clichy/Montfermeil (fin du PRU première génération) : pilotage de l'opération d'aménagement ZAC de la Dhuis et traité de concession d'aménagement confié à Grand Paris Aménagement. En 2018, l'aménageur a piloté une consultation pour commercialiser les derniers lots. Le cahier des charges propose aux promoteurs de travailler sur la "copropriété durable". En parallèle de cette consultation lancée en 2018, se déploie le programme "Inventons la Métropole du Grand Paris "Centr'halle"" pour lequel le groupement Pichet avait été désigné lauréat en 2017.
- En 2018, l'EPT a poursuivi le pilotage de l'étude de pôle d'échange multimodal (PEM) pour la gare Clichy/Montfermeil qui s'inscrit dans le cadre des aménagements des futures gares du GPE et des objectifs du Plan de Déplacements Urbains Ile de France. En lien avec les futurs espaces publics de la gare, la direction a piloté un appel à projet sur l'espace public lancé par la SGP et Ile-de-France Mobilités en avril 2018, en partenariat avec l'Association des Maires d'Ile-de-France.
- Préparation du dossier de Neuilly-sur-Marne (Val Coteau) en vue de son premier examen en SIP (synthèse de l'instruction par les partenaires) par l'ANRU

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'ACCES AU DROIT

La compétence politique de la ville exercée par l'EPT Grand Paris Grand Est recouvre :

- La coordination de la politique de la ville et des contrats de villes des 7 villes concernées (Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Villemomble), l'appui dans le pilotage et l'animation des contrats de villes
- La gestion des maisons de justice et du droit de Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Grand

Premier comité stratégique politique de la ville, organisé le 25 juin 2018

Ce premier comité stratégique a réuni l'EPT, les Villes, l'Etat, les signataires des contrats de ville et des conseillers citoyens. Les sept villes ont travaillé ensemble pour identifier des priorités communes à l'ensemble des quartiers prioritaires :

- L'accès à l'emploi et à l'insertion ;
- L'apprentissage de la langue française qui représente un frein à l'emploi et à l'intégration pour une grande partie des habitants des quartiers prioritaires ;
- La prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- Le développement d'équipements d'accès au droit sur le modèle des Maisons de Justice et du droit, notamment sur la partie sud du territoire.

Préparation des rapports politique de la ville 2016-2017 et structuration de la compétence politique de la ville

La loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit qu'un rapport annuel soit présenté à l'assemblée délibérante, consacré à la « situation de la collectivité au regard de la politique de la ville [...] ». Le rapport politique de la ville constitue un document opérationnel de suivi en continu de la stratégie de réduction des inégalités territoriales définies pour la période 2015-2020. Ainsi, les rapports couvrant la période 2016-2017 ont pu être présentés lors du conseil de territoire du 18 décembre 2018. L'élaboration de ce rapport, en partenariat avec les communes, a permis d'amorcer une démarche de réexamen transversal de la stratégie et d'initier un travail de diagnostic et d'analyse des six contrats de ville existants sur le territoire.

Organisation du comité de pilotage GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) pour Clichy/Montfermeil

Outre la présentation du bilan des actions menées dans le cadre de la GUSP sur le territoire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, le COPIL a porté sur un débat sur les engagements financiers des bailleurs dans la GUSP. Les villes et le Territoire souhaitaient en effet que l'Etat et les bailleurs puissent les

informer précisément sur le montant annuel de l'abattement de la TFPB, par bailleur, par ville et sur l'ensemble du QPV.

La Maison de justice et du droit de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, l'ouverture d'une Maison du droit à Noisy-le-Grand

La Maison de justice et du droit à Clichy-sous-Bois propose des permanences de professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers juristes, etc) et garantit la proximité des services de la Justice avec les usagers : délégués du Procureur, juge pour enfants, Protection judiciaire de la Jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation.

En 2018, 11 459 personnes ont pu bénéficier des services de la Maison de Justice et du droit à Clichy-sous-Bois dont la provenance géographique se répartit comme suit :

- 7 036 personnes de Clichy/Montfermeil ;
- 4 305 personnes du reste du département
- 118 personnes venant d'autres départements.

Préparation de l'ouverture de la Maison du droit de Noisy-le-Grand

Les services de l'EPT et de la ville ont préparé en 2018 la création de l'offre de service de la Maison du droit pour une ouverture en 2019. Equipement complémentaire de la MJD située à Clichy-sous-Bois, l'objectif à terme est d'obtenir comme à Clichy-sous-Bois le label « Maison de Justice et du Droit » délivré par le Ministère de la Justice.

Zoom sur... la maison de l'habitat de Clichy-sous-bois et Montfermeil

La Maison de l'Habitat a été créée dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Clichy/Montfermeil. Elle a pour objectif d'accompagner les habitants dans l'appropriation des espaces collectifs ou privés réalisés ou requalifiés dans le cadre du PRU. Créeé en 2011, la Maison de l'Habitat accompagne ainsi depuis plus de huit ans les habitants dans les transformations du quartier et l'appropriation de leur nouveau cadre de vie.

La Maison de l'Habitat en chiffres en 2018 :

- 39 animations portes à portes
- 33 interventions en milieu scolaire
- 34 animations en pieds d'immeubles
- 33 interventions dans les jardins
- 1 ressourcerie éphémère
- 40 ateliers appartement info Brico

Zoom sur la Maison des Services Publics de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

La Maison des services publics offre un accompagnement administratif en direction de tous les habitants. C'est un lieu de proximité visant à réduire les inégalités et faciliter les démarches. Cette « plateforme » propose les services de la Poste, CPAM, CAF, CRAMIF, les permanences des villes de Clichy/Bois et Montfermeil, Transports (TRA/Grand Paris Express), des permanences juridiques ADIL, CIDFF, PAN. Un accompagnement dans les démarches administratives et numériques est proposé tous les jours par des conseillers sociaux et facilitateurs numériques.

- 94 904 visiteurs en 2018 à la MSP
- 413 administrés/jour en moyenne en 2018
- 227 jours d'ouverture

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Direction du Développement Economique a pour mission principale la prospective et l'attractivité du territoire, la recherche de nouveaux investisseurs, l'appui aux grands projets d'aménagement et l'offre de services en faveur de la compétitivité des entreprises.

LA MISE EN PLACE D'OUTILS D'OBSERVATION ECONOMIQUE

Trois outils principaux ont été retenus et sont destinés à améliorer la connaissance du territoire.

- La **création d'un observatoire économique** à l'échelle des quatorze communes à partir d'une base de données mise à jour chaque semaine relative aux entreprises du territoire opérationnelle depuis novembre 2018
- La **constitution d'une banque de données sur l'immobilier d'entreprises**. Les offres à jour immédiatement disponibles en matière de locaux de bureaux, activités et entrepôts ont été recensées auprès des commercialisateurs au sein d'une banque de données opérationnelle. Véritable outil de prospection et d'accompagnement à l'implantation d'entreprise, cet outil permet de disposer de la connaissance de l'existant en matière d'immobilier d'entreprise et de pouvoir agir en amont sur le parcours résidentiel des entreprises du territoire pour proposer une offre qui correspond aux besoins.
- **L'adhésion à l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprises en novembre 2018.** L'ORIE est un observatoire régional qui regroupe environs 150 membres, institutions publiques et professionnels de l'immobilier. Les études de cette observatoire est une source d'information précieuse pour comprendre les dynamiques des marchés en Ile-de-France et faire connaître auprès des participants le territoire de Grand Paris Grand Est.

LE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES

L'EPT dispose de plusieurs volets d'actions concernant la création d'entreprises, en interne avec :

- l'Espace 22 (pépinière de Rosny-sous-Bois)
- le Point d'Accès à la Création d'Entreprises (PACE) à Montfermeil,
- et en externe avec un point d'accueil à l'Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand (BGE). En 2018, la BGE note 27 entreprises créées dans ce cadre et 26 entreprises suivies en post-création.

Plusieurs partenaires implantés sur le territoire permettent à l'EPT d'accompagner au mieux les porteurs de projets et de les rediriger vers le bon interlocuteur :

- L'Adie dispose d'un point d'accueil à Montfermeil et d'une permanence à Noisy-le-Grand permettant d'accueillir les porteurs de projets à besoin de financement (microcrédits).
- Positif Planet intervient sur les Quartiers Prioritaires de nos villes dont l'objectif est de sensibiliser à l'entrepreneuriat et accompagner à la création d'entreprise. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, l'association dispose d'un point d'accueil sur la Ville de Montfermeil et a accueilli 338 personnes lors d'un « premier accueil » au cours de l'année 2018 et 81 personnes ont créé leur entreprise sur l'année 2018.

- Initiative Grand Est Seine Saint Denis est une association qui a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création, la reprise et le développement de PME et TPE. Une convention a été signé et dans ce cadre 24 projets du territoire ont été financé.

En parallèle des points d'accueil de proximité, Grand Paris Grand Est déploie le dispositif Régional Entrepreneur#Leader qui constitue le cadre réglementaire et prescriptif des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise en Île-de-France. Ce nouveau programme régional est un accompagnement complet du créateur et de la jeune entreprise jusqu'à 3 ans sur l'ensemble du territoire francilien. Ce mode d'intervention proactif, coordonné avec les différents opérateurs du dispositif, est mis en place notamment avec la gestion en back office de toute l'action auprès des créateurs d'entreprises : organisation des permanences, des ateliers, des réunions collectives d'information.

Le pôle de développement entrepreneurial

Grand Paris Grand Est ambitionne de soutenir l'innovation et le dynamisme entrepreneurial local et ouvrira au second semestre 2019 son premier équipement économique, avec la création d'un Pôle de développement entrepreneurial à Montfermeil.

Situé à proximité de la future gare du Grand Paris Express et dans un bâtiment passif à haute performance environnementale, il proposera dans une surface de plus de 740 m² une offre globale, adaptative et innovante de services d'aide et d'hébergement en espaces de co-working et bureaux individuels à destination des porteurs de projet, jeunes créateurs et chefs d'entreprise du territoire.

La conception du pôle vise dans ce cadre à mettre en place un écosystème propice au développement des entreprises du Territoire, s'appuyant sur des valeurs d'échange, de collaboration, de mutualisation et de convivialité.

Deux étapes clés sont menées en 2018 :

- La définition de la programmation d'animation et des principes d'aménagement du lieu, ainsi que du modèle économique de fonctionnement.
- La définition de la programmation d'aménagement, sur la base des résultats de l'AMO validés en comité de pilotage

L'animation du réseau

Afin d'assurer son rôle d'animation et de fédération des acteurs, l'EPT a entamé la mise en place de rencontres thématiques, en fonction des besoins et des opportunités, à destination des créateurs d'entreprises, des entreprises installées sur le Territoire et des grands décideurs. Par exemple, un petit-déjeuner a été organisé avec les entreprises du territoire et BPI France, ainsi qu'une rencontre avec les entreprises du territoire et d'une visite en présence d'Alexandra DUBLANCHE, Vice-Présidente en charge du Développement Economique, de l'Agriculture et de la Ruralité au Conseil Régional d'Île-de-France. En parallèle, dans un souci d'amplification de l'animation des réseaux d'entreprises existants et de création d'une dynamique des entreprises du Grand Est Parisien, la première édition de l'événement interclub entreprises à Gagny a été organisée le 22 mars 2018 et a rassemblé plus d'une centaine de participants.

OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES, PROSPECTIVE ET STRATEGIE

Participation au Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI)

Après une première participation en 2017 au sein du stand mutualisé de la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Grand Est a tenu son propre stand lors de l'édition 2018 du SIMI. Cet évènement annuel, qui réunit les spécialistes de l'immobilier d'entreprise, du logement et des projets urbains, a constitué la première sortie publique notable de l'EPT les 5, 6 et 7 décembre 2018.

Le SIMI a été l'occasion pour l'EPT de présenter ses projets d'aménagements phares et de mettre en avant les communes du Territoire grâce aux présentations réalisées durant les trois jours du salon par les Maires des communes et les architectes/aménageurs/promoteurs/constructeurs des différents projets.

Avec un afflux de 30 454 visiteurs sur l'ensemble des trois jours de salon, la présence et les animations du stand, notamment autour de l'attractivité économique du territoire, ont suscité l'intérêt de nombreux acteurs publics ou privés de l'immobilier d'entreprise.

Partenariats

Grand Paris Grand Est s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés pour développer son offre de services et amplifier son action.

- Cela se traduit par la volonté d'établir des conventions avec les **chambres consulaires**, comme celle signée avec la CCI93 à l'occasion du SIMI le 5 décembre 2018.
- L'EPT est aussi en relation avec **l'Agence Descartes Développement** (agence de développement économique de la Cité Descartes) depuis février 2018. Grâce à la signature d'une convention de coopération début 2019, GPGE intégrera le plan de développement territorial de l'Agence et collaborera avec elle sur les actions concrètes à mener sur le Territoire. Cette coopération est une opportunité pour amorcer une véritable collaboration avec l'Agence et par extension de se rendre visible auprès de Paris Région Entreprises et des autres acteurs du cluster. En s'imposant comme interlocuteur privilégié de l'Agence, GPGE pourrait devenir plus rapidement un terrain d'expérimentation pour les entreprises innovantes du cluster Descartes Ville Durable.
- Véritable laboratoire de référence de rayonnement métropolitain dédié à la jeune création, aux émergences artistiques et culturelles, **les Ateliers Médicis** constituent un facteur d'attractivité majeur pour le territoire. Des actions doivent y être déployées pour créer de la richesse économique autour du commerce, du tourisme et des métiers d'art notamment. A ce titre, un travail de recherche/action en partenariat avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de la Cité Descartes a été réalisé. Il permettra à Grand Paris Grand Est d'identifier des axes stratégiques du volet économique qu'offrira cet équipement culturel exceptionnel au territoire.

Lancement du Schéma de développement économique

Le cahier des charges pour le lancement de l'étude du Schéma de développement économique a été réalisé en 2018. Le Schéma de développement économique est le document stratégique de référence pour la prospective de l'EPT en matière de développement économique. Il doit présenter un diagnostic précis du territoire (statistiques économiques, forces/faiblesses, avantages comparatifs, singularités, perception et attractivité) et définira les orientations stratégiques avec les perspectives pour les 15 prochaines années. La déclinaison opérationnelle sera ensuite élaborée par les services.

Initiation d'un pôle d'innovation sociétale et environnementale

Le Territoire mise sur les activités économiques ayant un fort impact sociétal et environnemental comme un élément de sa différenciation. Un projet de création d'un pôle d'innovation sociétale et environnementale a été lancé dans l'objectif d'animer une grappe d'entreprises du secteur environnemental, de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), de l'Economie Circulaire ou engagées dans une politique RSE. Le cahier des charges de l'étude a été lancé en 2018 et a pour objectif de mettre en place une offre de services adaptée aux besoins des acteurs locaux.

DANS LES COULISSES DE GRAND PARIS GRAND EST

Depuis trois ans, les 14 Maires du territoire membres du Bureau exécutif de Grand Paris Grand Est, se sont attachés à construire une **administration intercommunale qualifiée et experte**, au service du territoire et de ses communes.

Il s'est agi de construire une **organisation responsable** dans ce contexte de réforme et de mutation territoriale :

- une administration **ancrée dans le territoire**, de proximité, au sein d'un écosystème de l'action publique et en cohérence avec les projets des villes et des partenaires étatiques et locaux. Le Bureau exécutif de Grand Paris Grand Est s'appuie sur la participation des élus territoriaux et communaux aux séminaires et commissions thématiques auxquels ils sont conviés. A tous les niveaux de l'administration des villes, ce sont les directeurs généraux, directeurs ou chefs de service qui sont appelés à participer aux réunions pour organiser la mise en œuvre des actions de l'EPT et garantir leur complémentarité avec celles des villes.
- une administration **économise** vis-à-vis de la dépense publique, optimisant les opportunités de mutualisation et d'économie d'échelle avec les villes. L'engagement de construire une administration à budget constant, à masse salariale constante, par rapport aux moyens transférés des communes, tout en apportant de nouveaux services publics aux habitants a été tenu.
- L'action de l'EPT est dirigée toute entière vers un objectif **d'amélioration du service public** rendu aux habitants, la création d'une nouvelle structure devant être l'occasion de mettre en place des **politiques publiques innovantes**. C'est un mode d'animation managériale innovant qui a été initié en 2018, en mettant en œuvre notamment le télétravail, des réunions participatives des cadres et de tous les agents et en initiant un plan de formation ambitieux pour les agents de Grand Paris Grand Est.

LES FINANCES

La direction des finances et du contrôle de gestion construit chaque année le budget du Territoire, exécute ensuite les tâches comptables qui permettent le bon déroulement des missions de service public, et analyse *a posteriori* les comptes dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public.

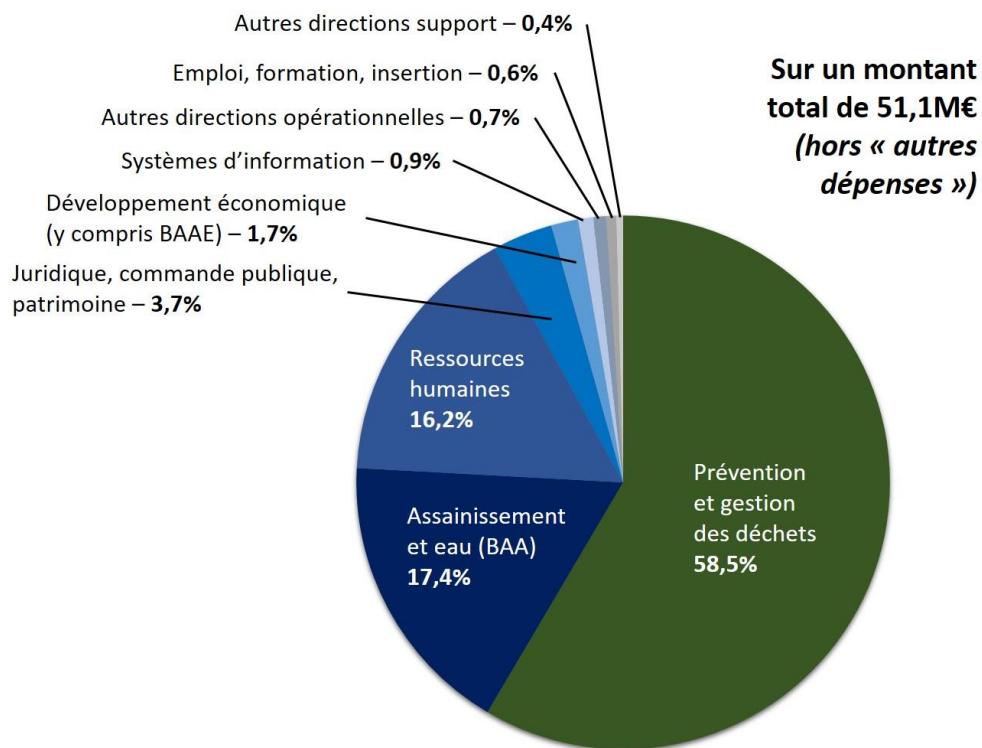
On note une augmentation du nombre de pièces administratives traités par l'unité comptable entre 2016 et 2017, mais une légère diminution entre 2017 et 2018, liée au dé-transfert de certaines compétences (restauration scolaire) et à la mise en place de marchés intercommunaux qui entraînent une diminution du nombre de factures.

	Volumes traités			
	2016	2017	2018	Evolution 2016-2018
Bons de commande 3B	1045	1298	1153	10%
Mandats 3B	2920	4792	4402	51%
Titres 3B	726	1085	963	33%
TOTAL pièces	4691	7175	6518	39%

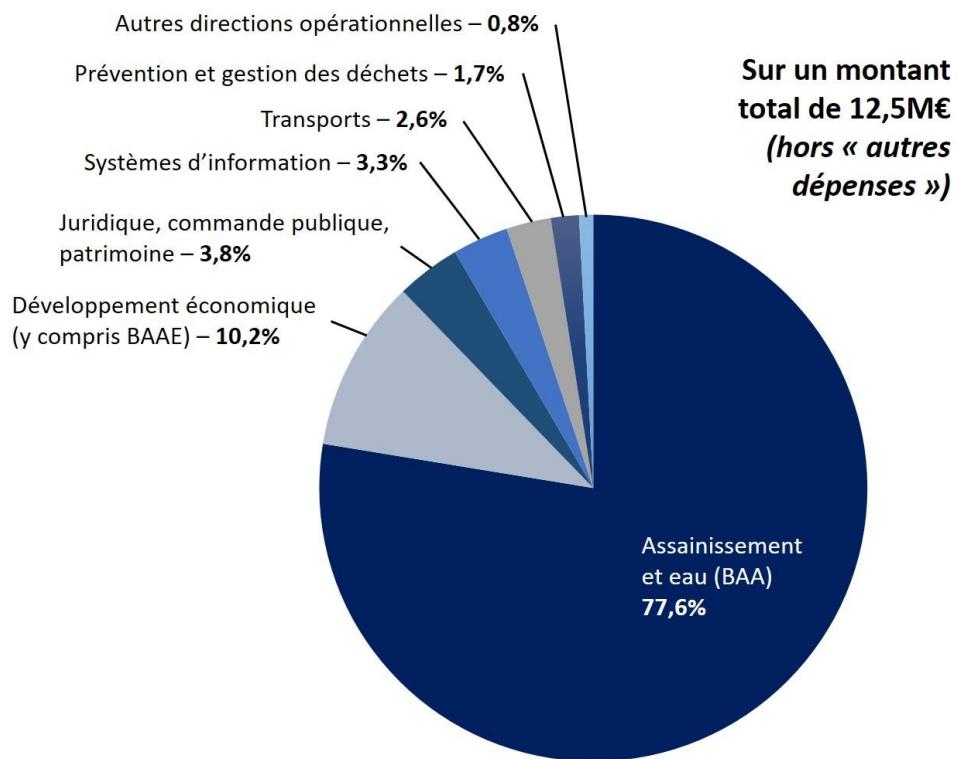
Trois enseignements sur les finances de Grand Paris Grand Est :

- L'entrée en vigueur du marché intercommunal de collecte au 1^{er} janvier 2018 ne permettait pas d'afficher, au moment de l'élaboration du budget 2018, des économies substantielles, du fait que certains marchés communaux continuaient de s'appliquer pendant une partie de l'année. Le compte administratif 2018 démontre, en partie, la baisse du coût de la collecte des déchets, avec un gain estimé de 1,2M€ en 2018.
- Au compte administratif 2018, du fait que le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement est resté inférieur au niveau de réalisation des recettes de fonctionnement, l'épargne nette de l'EPT est de 10,44M€.
- Le compte administratif 2018 montre l'importance que représentent les deux impôts que perçoit l'EPT. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la Cotisation foncière des entreprises (CFE) totalisent 82,83% des recettes de fonctionnement du budget principal. La perception de ces deux impôts est le gage de stabilité et de développement des services publics assurés par Grand Paris Grand Est. La baisse des bases de CFE notifiée pour l'année 2019, et la perspective de transfert de cette recette à la Métropole du Grand Paris en 2021 constituent des menaces pour la pérennité des services, au niveau où ils sont aujourd'hui assurés.

Graphique : répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 (tous budgets confondus), à l'exclusion des flux financiers entre collectivités et avec l'Etat.



Graphique : répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2018 (tous budgets confondus)



STRATEGIE, COOPERATIONS ET COMMUNICATION

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE GRAND PARIS GRAND EST AU SEIN DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Grand Paris Grand Est a organisé en 2018 le premier séminaire réunissant l'ensemble des conseillers territoriaux afin de réfléchir sur les sujets de stratégie territoriale. Ce séminaire a permis de dégager plusieurs priorités pour le développement du territoire :

1. Les transports, comme axe primordial transversal au développement du territoire
2. Le développement économique, pour développer l'attractivité du territoire et augmenter le taux d'emploi.
3. La qualité de vie sur le territoire de Grand Paris Grand Est, un avantage comparatif et une priorité d'action.
4. La préservation de l'environnement et de la nature.
5. La transition écologique et énergétique à engager.

Ce séminaire a permis de partager des spécificités du territoire de Grand Paris Grand Est au sein du territoire métropolitain :

- Importance du déploiement des transports pour l'ensemble des axes du projet métropolitain
- Prise en compte du calendrier du Grand Paris Express dans la programmation du développement des quartiers
- Rééquilibrage territorial du logement, développement économique et emploi
- Une organisation spatiale adossée à des pôles structurants et connectés
- Politique d'investissement de rattrapage dans le déploiement du THD dans les zones blanches
- Mise en place d'outils efficaces pour préserver la cohérence et la qualité des quartiers pavillonnaires
- Proposition mise en défens d'un pourcentage de surface des espaces naturels pour préserver la biodiversité
- Préservation et mise en valeur des espaces naturels, développement de la nature en ville

Ces grands enjeux ont constitué l'armature de la contribution de Grand Paris Grand Est au SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la Métropole du Grand Paris. Les différents documents constitutifs du SCOT définiront à la fois le projet métropolitain, une vision politique du développement du territoire métropolitain, et les traductions réglementaires de ce projet qui s'imposeront aux territoires et aux villes.

CONSTRUCTION D'UN SERVICE DE COMMUNICATION AU SERVICE DE L'USAGER

Un service communication a été créé au sein de Grand Paris Grand Est avec la création d'un premier poste de responsable de la communication en début d'année 2018. Les premiers objectifs de la communication se sont concentrés sur l'accessibilité des services publics rendus par Grand Paris Grand Est en élaborant un nouveau site internet, en créant les brochures de présentation des services, et en particulier les outils de communication au service de la politique déchets (flyers, panneaux des camions bennes, calendrier de collecte, etc.).

Les outils de communication ont également été mis au service du marketing territorial et de la valorisation du territoire à l'occasion des actions de communication mises en place au moment du salon de l'immobilier de l'entreprise (SIMI) en décembre 2018 (création d'une plaquette de présentation du territoire, mise en place d'un stand, etc.). En termes de soutien des projets du territoire, l'organisation de la manifestation des élus du territoire en faveur du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs a fortement mobilisé le service communication, tant que niveau de l'organisation logistique que des actions de communication et de lobbying.

Enfin, la communication interne a été un objectif important du service communication, au service de l'animation managériale mise en place par la direction des ressources humaines. Par la mise en place d'un journal interne bimestriel et l'élaboration de guides internes, le service communication a participé à la création d'un esprit collectif au sein d'agents provenant de collectivités différentes, en faveur de l'appropriation des politiques publiques mises en œuvre et du partage d'un mode de fonctionnement commun.

OPTIMISATION DES PARTENARIATS ET DES COFINANCEMENTS

Grand Paris Grand Est joue un rôle d'interface entre, d'une part, les collectivités supra-territoriales, la Métropole, les établissements publics et privés, l'Etat, l'Union européenne et d'autre part, ses villes, ses acteurs locaux, et ses habitants, afin de développer des projets partenariaux et optimiser l'accès aux financements extérieurs. Le Territoire était doté en 2018 d'une cellule « partenariats », composée d'une chargée de mission et d'une apprentie en alternance pour construire et suivre ces coopérations.

En 2018, engagement de partenariats pour de nouvelles subventions pour un montant total de 1 529 254,65 € :

- Le déploiement des clauses d'insertion dans les marchés relatifs aux grands chantiers du territoire (Grand Paris Express, Renouvellement urbain, opérations d'aménagement, marchés publics de l'EPT), grâce au soutien du Fonds social européen (FSE) de 90 000 € et du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (15 000 €) en plus du soutien de la Société du Grand Paris (60 000 € par an sur 5 ans), déjà acté en 2017
- L'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées avec le soutien du FSE (233 047,42 €)
- Le soutien à l'entrepreneuriat en quartier prioritaire grâce au soutien du FSE (34 338 €)
- Le développement de solutions collaboratives numériques innovantes visant à favoriser l'intelligence collective et les projets transversaux au sein de l'EPT, grâce au soutien du Fonds métropolitain d'investissement numérique de la Métropole du Grand Paris (7 500 €)

Grand Paris Grand Est a bénéficié, en 2018, du soutien financier de nombreux partenaires pour les projets réalisés, pour un montant total de 2 555 512,57 €, et notamment :

- Déchèterie / recyclerie de Neuilly-sur-Marne : 700 000 € du Fonds d'investissement métropolitain, Métropole du Grand Paris
- Pôle de développement entrepreneurial : 181 710 € du Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris
- Acquisition de véhicules électriques : 73 878 € Fonds d'investissement métropolitain, de la Métropole du Grand Paris
- 150 741,71 € du FSE (fonds social européen) et 170 027,75 € de la part du département de la Seine-Saint-Denis pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'insertion
- 353 814,73 € de FSE pour les ateliers sociolinguistiques et l'apprentissage du français en 2016 et 2017.

GPGE favorise la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion au sein du territoire

Grand Paris Grand Est pilote un investissement territorial intégré sur le périmètre de l'ancienne agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil. Cet outil permet de soutenir une programmation pluriannuelle de projets publics et privés répondant aux enjeux économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux, énergétiques au sein des intercommunalités les plus en difficultés. Grand Paris Grand Est bénéficie de 6,4 millions de FEDER et de FSE pour la réhabilitation de copropriétés dégradées, la construction d'équipements publics proposant des services sociaux et de loisirs, de lieux dédiés à l'accompagnement vers l'entrepreneuriat, pour financer des programmes de lutte contre le décrochage scolaire et ou encore, l'apprentissage du français pour l'insertion professionnelle.

A VENIR EN 2019

Elaboration d'un Plan climat air énergie territorial intégrant les enjeux de santé publique

Selon le Code de l'environnement, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial est obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. Selon l'article R.229-51 du Code de l'environnement (décret 2016-849 du 28 juin 2016), le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action et un dispositif de suivi et d'évaluation.

En plus de ces différentes étapes, le diagnostic du PCAET de Grand Paris Grand Est inclura un profil territorial de santé afin de lier la santé des habitants aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, de diminution de la pollution, d'amélioration de l'environnement. Ce projet innovant a été préparé à la fin de l'année 2018 et sera poursuivi au cours de l'année 2019.

Construction de coopérations sur les Jeux Olympiques

La création d'un poste de chargé(e) de mission suivi des Jeux Olympiques permet en 2019 au territoire et aux villes de s'inscrire dans les dispositifs qui seront mis en œuvre autour de cet événement mondial : label terres de Jeux, Stratégie héritage et durabilité du comité d'organisation Paris 2024, convention de coopérations entre Paris, le Département et les quatre EPT de la Seine-Saint-Denis. Le travail mené sur ce sujet permettra au territoire et aux villes de développer leur propre stratégie d'accompagnement des Jeux Olympiques, au bénéfice de leurs habitants et de la valorisation du territoire, autour de trois grands axes :

- Une opportunité de valorisation du territoire : aménagement, développement durable et tourisme
- Un enjeu économique et social : formation, emploi, insertion
- Un levier de mobilisation populaire : pratique sportive, éducation/jeunesse, culture

LES RESSOURCES HUMAINES

SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DE GRAND PARIS GRAND EST

De nouvelles compétences ont été transférées en 2018 à Grand Paris Grand Est, entraînant ainsi une augmentation des effectifs, et un renforcement de la gestion des ressources humaines dans un souci de mutualisation et d'efficacité du service public.

En 2018, Grand Paris Grand Est a transféré 16 personnels affectés, dans les villes, à des missions relatives au développement économique, aux clauses sociales, à l'aménagement et à l'habitat, au renouvellement urbain. Par ailleurs, des recrutements ont été engagés pour renforcer les fonctions supports et développer les politiques publiques. Avec la prise en charge effective de ses nouvelles compétences, Grand Paris Grand Est est passé de 148 agents au 01/01/2018 à 190 agents au 01/01/2019. La direction des ressources humaines a été renforcée pour sécuriser les actes et la paie des agents, accompagner les agents et les managers dans le développement de compétences et affirmer une politique de prévention et de santé au travail.

Les ressources humaines de Grand Paris Grand Est, ce sont des emplois :

- 190 emplois permanents
- 2 contrats d'accompagnement à l'emploi
- 7 postes d'apprenti

Les effectifs tiennent compte du redéploiement de la régie (10 emplois en moins à la direction de la prévention et la gestion des déchets).

L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des effectifs de Grand Paris Grand Est

	Femmes	Hommes
TOTAL	45%	55%

Un rééquilibrage entre les genres est visible dans les effectifs de l'EPT. L'an passé 62 % des effectifs étaient de sexe masculin aujourd'hui ils sont représentés à hauteur de 55 %. La filière technique ne représente plus que 49% des effectifs contre 55% l'an passé. Ces chiffres s'expliquent par le transfert de compétences au sein de l'EPT et des recrutements en majorité provenant de la filière administrative. La filière technique est encore très présente dans les effectifs notamment en raison des compétences déchets et assainissement et des métiers occupés dans ces domaines (agent d'intervention, agent de déchetterie, chauffeur PL, agents d'assainissement...). Le sexe féminin est représenté à 18% dans la filière technique contre 72 % en filière administrative.

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES RH DE GRAND PARIS GRAND EST

Dialogue social

En 2018, la direction des ressources humaines a continué la mise en place des politiques de ressources humaines du Territoire (restauration, dialogue social, règlement des congés déclinaison du temps de travail dans les déchetteries, définition des règles de déroulé de carrière) dans le cadre d'un dialogue social riche notamment par la tenue de 6 CT et 4 CHSCT et de l'organisation d'élections professionnelles le 6 décembre 2018.

Accompagnement du transfert des compétences et de la structuration des directions

La DRH a également accompagné les directions dans leur recrutement (50 recrutements réalisés sur emploi permanent) et a mis en place une politique en faveur de l'apprentissage (accueil de 7 apprentis).

16 agents transférés des communes sur les compétences ingénierie ont été reçus dans le cadre de rencontres individuelles avec la DRH.

La DRH a, en outre, été mobilisée dans le cadre du redéploiement de la régie et à accompagner chaque agent dans sa mobilité.

Communication et animation managériale

Afin de promouvoir l'attractivité de Grand Paris Grand Est en qualité d'employeur, le Territoire a participé au Salon Top recrutement, le 9 octobre 2017, à la Défense.

La DRH a participé à la mise en place d'une communication interne auprès des agents et à l'animation managériale de l'EPT en lien avec la Mission stratégie coopérations et communication notamment en mettant à disposition un journal interne et en mettant en place des réunions collectives pour les cadres et les agents.

Politique de santé au travail

La DRH s'est, en outre, investie dans la mise en place d'une politique de santé au travail en confortant sa convention avec la médecine de prévention du CIG, en signant différentes conventions d'appui avec le CIG petite couronne, notamment concernant le handicap et l'appui à la réalisation du document unique.

Politique de formation

Elle a, en outre, impulsé une politique de formation active auprès des agents qui se poursuivra en 2019. 100 jours de formations en intra ont été proposés aux agents.

PATRIMOINE, MOYENS GENERAUX ET ASSEMBLEES

PATRIMOINE : STRUCTURATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE GRAND PARIS GRAND EST ET GESTION DE GRANDS PROJETS

Grand Paris Grand Est est organisé autour de deux antennes et de différents équipements de proximité

La direction affaires juridiques, commande publique et patrimoine assure la gestion et l'entretien de l'ensemble des sites et locaux de l'EPT (maintenance, entretien, réparations et travaux neufs). Le tableau ci-dessous présente les différents bâtiments concernés, avec leur statut d'occupation et leur usage.

Site	Adresse	COMMUNE	Statut	Type	Usage / occupation
Ecopole	4bis, allée Romain Rolland	CLICHY-SOUS-BOIS	Propriétaire	Bureaux	Services de l'EPT Maison de Justice et du Droit Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuys
Locaux Chêne Pointu	Centre social du Chêne Pointu	CLICHY-SOUS-BOIS	Locataire	Bureaux	A l'étude
Hôtel d'activités de Clichy-sous-Bois	9, allée Romain Rolland	CLICHY-SOUS-BOIS	Propriétaire	Locaux d'activités	Location à des entreprises Un local de stockage pour l'EPT
Maison des Services Publics	4, rue Modigliani	MONTFERMEIL	Propriétaire	Bureaux	Équipement public EPT
Maison de l'Habitat	4, rue Berthe Morisot	MONTFERMEIL	Locataire	Bureaux	Équipements publics EPT (MHAB et Point d'Accueil à la Création d'Entreprise)
Primevères	67, avenue des Primevères	MONTFERMEIL	Propriétaire	Bureaux	Location à une association
Hôtel d'activités de Montfermeil	72, avenue des Géraniums	MONTFERMEIL	Propriétaire	Locaux d'activités	Location à des entreprises
Copernic Jupiter	11, boulevard du Mont d'Est	NOISY-LE-GRAND	Locataire	Bureaux	Siège administratif de l'EPT
Espace 22	5, rue de Rome	ROSNY-SOUS-BOIS	Locataire	Bureaux	Pépinière d'entreprises

Gestion de la flotte automobile de Grand Paris Grand Est

En 2018, l'EPT a poursuivi le développement de sa flotte automobile, de façon à accompagner la montée en charge de ses compétences, en acquérant de façon systématique des véhicules électriques. 16 bornes de recharge ont été créées sur les sites administratifs de Noisy-le-Grand et Clichy-sous-Bois.

La flotte automobile est constituée de :

- 8 véhicules légers électriques
- 11 véhicules légers thermiques
- 3 petits utilitaires électriques
- 6 petits utilitaires thermiques
- 5 véhicules utilitaires (< 3,5 t)
- 10 bennes de collecte des ordures ménagères

Implantation du siège administratif de Grand Paris Grand Est à Noisy-le-Grand et d'une antenne Nord à Clichy-sous-Bois.

Le transfert des équipes liées aux compétences de l'EPT a entraîné la nécessité d'une organisation des locaux administratifs de l'EPT. Il a été décidé en juillet 2017 de louer environ 2000 m² dans l'immeuble Copernic Jupiter à Noisy-le-Grand (ensemble du 7^{ème} étage et un demi-plateau au 5^{ème} étage), pour y

installer le siège administratif de l'EPT et les antennes Sud des directions de l'assainissement et de l'eau et de la prévention et de la gestion des déchets.

La première phase d'aménagement de ces locaux a été menée en toute fin d'année 2017, permettant un emménagement des services en deux temps au 7^{ème} étage :

- Le 28 décembre 2017 : installation des directions assainissement et eau, prévention et gestion des déchets, développement économique, habitat et renouvellement urbain et de la mission transports ;
- Le 25 janvier 2018 : installation des autres services centraux

La deuxième phase a été conduite au printemps 2018, de façon à accompagner le transfert effectif des compétences aménagement et développement économique. L'aménagement et l'équipement du demi-plateau ont été achevés dans les délais prévus, permettant l'installation au 1^{er} juillet des équipes transférées des communes ou recrutées sur ces compétences.

Enfin, il a été décidé de louer au dernier trimestre 2018 le second demi-plateau du 5^{ème} étage de l'immeuble Jupiter, de façon notamment à disposer des surfaces nécessaires au déploiement des équipes en charge de l'habitat, compétence transférée en 2019, aux recrutements lancés en 2018 pour les différentes directions. Son aménagement sera réalisé courant 2019.

Il a été décidé d'installer les antennes Nord des directions de l'assainissement et de l'eau et de la prévention et de la gestion des déchets dans les bureaux libérés du bâtiment Ecopole. Les travaux nécessaires ont été réalisés au premier trimestre 2018. Le bâtiment Ecopôle accueille également la Maison du Justice et du droit depuis mars 2018. L'équipe et les différents intervenants de la MJD disposent ainsi de meilleures conditions de travail et d'accueil des usagers, dans un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Plan d'amélioration des déchèteries :

Dans le cadre d'un plan d'amélioration des déchèteries, piloté par la direction de la prévention et de la gestion des déchets, le pôle patrimoine et moyens généraux a engagé un travail d'amélioration des locaux destinés à l'accueil des usagers et aux agents (espaces de restauration et vestiaires).

Un état des lieux de l'ensemble des sites a été effectué et plusieurs actions ont été engagées :

- Mise en place de bases de vie équipées (sanitaires, douches, espace de restauration), pour remplacer de façon transitoire les modules préfabriqués existants, vétustes ;
- Lancement d'une consultation pour l'acquisition de modules préfabriqués ;
- Travaux de réhabilitation de certains modules ;
- Mise en place de prestations de nettoyage des espaces de vie des agents.

Zoom sur la réhabilitation de la route du Bois de Bernouille à Coubron :

Des glissements de terrain le long du talus supportant la route du Bois de Bernouille à Coubron ont provoqué des affaissements au niveau de la chaussée, conduisant à la nécessité de fermer la route dans le sens descendant. La Ville de Coubron n'étant pas en mesure de financer la réhabilitation de cette route, qui joue un rôle essentiel dans la desserte de la commune, les élus de l'EPT ont décidé de prendre en charge cette opération, dont le pilotage a été confié au pôle patrimoine et moyens généraux. Le second semestre 2018 a été consacré à la réalisation d'une étude géotechnique et d'une mission de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'à de premiers travaux préparatoires.

LE PATRIMOINE DE GRAND PARIS GRAND EST EN CHIFFRES (bas de page) :

- 15 : c'est le nombre de site sur lesquels Grand Paris Grand Est déploie son activité
- 6 : c'est le nombre de bâtiment dont le Territoire est propriétaire.
- 23 véhicules de tourisme et utilitaires composent la flotte automobile de Grand Paris Grand Est
- 33% de la flotte de automobile est électrique

UNE GESTION RESPONSABLE ET EQUITABLE DES MARCHES PUBLICS

Le pôle commande publique de l'EPT assure les missions suivantes :

- Appui des services dans la définition des besoins et le choix de la procédure ;
- Rédaction des pièces administratives des marchés en collaboration avec les services concernés et conseil / accompagnement dans la rédaction des pièces techniques et financières ;
- Mise en œuvre et suivi des consultations ;
- Contrôle et participation à l'analyse des offres et appui aux négociations éventuelles ;
- Organisation des commissions (CAO et CDSP) ;
- Notification des marchés ;
- Suivi des marchés (renouvellement, reconductions, avenants, déclarations de sous-traitance, ...).

Chiffres Clés

De façon cohérente avec la prise en charge des compétences par les équipes transférées à l'EPT, le pôle commande publique a augmenté son activité en 2018

- Montée en puissance de l'activité du pôle commande publique : 47 marchés, 65 avenants passés, 15 déclarations de sous-traitance notifiées, ...
- 102 dossiers marchés ouverts
- 100 procédures lancées
- 105 marchés (un lot = un marché) notifiés
- 34 avenants notifiés
- 88 entreprises concernées

Lancement de marchés structurants

- En particulier, des marchés structurants pour l'EPT ont été préparés en 2018 :
 - Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (hors verre en PAV) de l'EPT Grand Paris Grand Est sur le secteur de Livry-Gargan
 - Accord cadre multi attributaire portant sur des Missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations d'assainissement eaux usées et eaux pluviales
 - Plusieurs marchés stratégiques concernant le développement économique : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur de développement économique, étude de faisabilité au montage d'un Pôle d'innovation sociale, Prospection et accueil d'entreprises nouvelles, Réalisation d'une banque de données évolutive relative à l'offre de locaux et de terrains disponibles à vocation économique.
 - Marché portant sur l'évaluation environnementale du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Mutualisation des moyens

Grand Paris Grand Est a engagé une démarche de mutualisation Villes-EPT en étudiant la possibilité de mettre en place un dispositif territorialisé avec le groupement d'achat public UGAP afin de bénéficier de remises additionnelles, notamment dans les familles d'achat "véhicules" et "informatiques".

Par ailleurs des achats mutualisés de prestations informatiques ont pu être réalisés (dans le cadre de la mise en œuvre de logiciels de gestion financière et RH) suite à la mise en place d'un groupement de commande entre l'EPT et quatre de ses villes membres.

Gestion vertueuse des marchés publics : critères favorisant le développement durable et mise en place de la clause d'insertion

Grand Paris Grand Est actionne le levier de la commande publique pour favoriser le développement durable et l'accès à l'emploi pour tous. L'EPT a mis en place les principes d'une politique d'achat responsable, équitable et écoresponsable dans le cadre de son nouveau guide interne en matière de commande publique. Ainsi, en fonction des procédures de passation et de la nature du marché, l'EPT encourage l'intégration de caractéristiques d'ordre environnemental et social, que ce soit dans les critères d'attribution ou dans les conditions d'exécution du marché public.

En 2018, 28 marchés (principalement en matière de travaux et services) ont par exemple donné lieu à l'inscription de **critères favorisant le développement durable**.

A titre d'illustration :

- Critère "performance en termes de protection de l'environnement et de sécurité" dans le cadre du marché de traitement et valorisation des déchets collectés sur le territoire
- Critère "pertinence de la démarche environnementale" pour des travaux portant sur les réseaux d'assainissement.

Par ailleurs, afin de promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le Territoire veille, chaque fois que cela s'avère pertinent, à inclure dans les différents marchés une **clause contractuelle qui oblige les titulaires à réaliser une action d'insertion** qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Certains marchés ou certains lots d'un même marché peuvent également être réservés à des entreprises qui emploient des travailleurs handicapés ou à des entreprises qui emploient des travailleurs en insertion.

Ainsi, grâce aux clauses sociales inscrites dans les procédures de marchés publics lancés par Grand Paris Grand Est, 2 542 heures d'insertion ont été réalisées en 2018 à destination de 10 personnes éloignées de l'emploi. Ce nombre est encore relativement peu important car il s'agit pour une grande majorité de marchés à bons de commande dont l'exécution démarre et pour lesquels les entreprises doivent atteindre un seuil de cumul d'heures suffisant pour recruter.

De plus, 11 728 heures d'insertion sont prévues sur une période de 4 ans dans le cadre des marchés lancés en 2018. Ces marchés relèvent principalement des secteurs de la collecte et du traitement des déchets, du nettoyage des locaux de l'EPT et de la construction d'équipements publics.

L'ensemble des procédures de mise en concurrence de GRAND PARIS GRAND EST sont mise en ligne sur son profil acheteur MAXIMILIEN, portail francilien des marchés publics accessible 7/7 jours et 24/24h.

Les procédures sont dorénavant totalement dématérialisées.

ADMINISTRATION GENERALE

Ce pôle est principalement en charge de :

- De l'organisation de l'accueil physique et téléphonique
- De la gestion du courrier
- Des relations avec les élus du territoire
- De l'assistanat du Directeur général des services

Création d'un télé-accueil

Afin d'apporter un service de qualité à l'usager, un service de téléaccueil professionnel et doté d'outils spécifiques de gestion des appels a été créé. Ce service est chargé de traiter les appels portant sur l'assainissement et les déchets, avec deux numéros d'appel dédiés, ainsi que la gestion du standard général de l'EPT.

La création de ce service permet également aux directions opérationnelles de se concentrer sur leur cœur de métier et sur la mise en œuvre du service à l'usager.

Le téléaccueil assure également l'accueil physique du siège administratif de l'EPT, au 7^{ème} étage de l'immeuble Jupiter à Noisy-le-Grand.

En moyenne, le téléaccueil prend en charge environ 1200 à 1500 appels par semaine, se répartissant de la façon suivante :

- Numéro vert déchets : environ 50% des appels
- Numéro assainissement : 20 à 25% des appels
- Standard général : 25 à 30% des appels

Le taux de traitement de ces appels est de l'ordre de 95% en moyenne.

Le téléaccueil est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Il peut être joint aux numéros suivants :

- Numéro vert déchets : 0800 504 936
- Numéro assainissement : 01 41 70 30 06
- Standard général : 01 41 70 39 10

Affaires juridiques

Ce pôle, mis en place de façon effective le 1^{er} octobre 2018, a trois missions principales :

- La gestion des instances délibératives (conseils de territoire et bureaux délibératifs),
- La sécurisation juridique de l'ensemble des actes et décisions de l'EPT,
- La gestion des assurances.

17 séances des instances délibératives se sont tenues au cours de l'année 2018 :

- 8 séances du Conseil de territoire, au cours desquelles 191 délibérations ont été examinées
- 9 séances du Bureau délibératif, au cours desquelles 64 délibérations ont été examinées

La dématérialisation de l'envoi des convocations et dossiers pour les instances délibératives a été mise en place au mois de mars 2018, permettant notamment d'éviter l'impression des dossiers conséquents qui sont produits pour chacune des séances du Conseil de territoire.

SYSTEMES D'INFORMATION

Grand Paris Grand Est développe ses systèmes d'information

La direction des systèmes d'information (DSI) a vocation à définir des systèmes d'information adaptés aux objectifs du territoire et aux besoins et contraintes (réglementaires, budgétaires, organisationnelles et humaines) de l'administration, les mettre en œuvre, les gérer, les exploiter, en garantir la sécurité.

La direction des systèmes d'information est composée de quatre agents à temps plein (un directeur, un responsable du pôle infrastructures et production, un technicien infrastructures et production et un chef de projet système d'information géographique) et d'un agent à temps partagé (une assistante administrative).

L'année 2018 a été marquée en particulier par le lancement des travaux relatifs à un système d'information géographique (SIG). La direction des systèmes d'information a travaillé en particulier sur la réalisation des projets suivants :

- La préparation à l'arrivée du règlement général pour la protection des données (évolution réglementaire) en mai 2018 : nomination d'un délégué à la protection des données, création et animation d'un groupe de travail avec les villes du territoire, participation à un groupe de travail avec les délégués des territoires de la métropole, sensibilisation des directions et services.
- L'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de dématérialisation des convocations aux conseils territoriaux, en production depuis avril 2018.
- L'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des déchèteries et de tablettes tactiles pour en permettre une exploitation facilitée, en production depuis juin 2018.
- La mise en œuvre, tout au long de l'année 2018, de solutions techniques et organisationnelles permettant un télé accueil général pour la collectivité : acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des appels, fiabilisation du matériel, étude sur les outils complémentaires à déployer.
- L'acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau site internet, en ligne depuis mars 2019.
- La participation active au programme des Explorateurs du Numérique portée par la Métropole du Grand Paris (rencontres mensuelles) et a, dans ce cadre, présenté un projet innovant et obtenu un subventionnement dans le cadre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN).
- La création d'un outil de système d'information géographique accessible aux villes du territoire et la réalisation de nombreuses productions cartographiques
- Initié en 2017, l'acquisition avec 4 villes du territoire, d'un progiciel de gestion des Finances et des Ressources Humaines, dans le cadre d'un groupement de commande, a permis aux villes et au territoire de réaliser des économies d'échelle substantielles.

CHIFFRES

- Un parc qui est passé de 120 à 220 postes informatiques et qui a vu son nombre de téléphones fixes et mobiles augmenter dans les mêmes proportions
- Une dizaine de progiciels et plusieurs dizaines de logiciels gérés
- 30 équipements d'impression
- 6 sites physiques informatisés
- 2000 sollicitations relatives à des incidents ou demandes d'assistance en lien avec l'informatique, la téléphonie et les moyens d'impression

PROJECT